

## CONSEIL DE VILLE DE SAINT-IMIER

Séance ordinaire du jeudi 15 juin 2017, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville.

Présidence : M. Corentin Jeanneret, président

Secrétaire : M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier

M. Corentin Jeanneret, président : "Il est à présent 19 h 30, j'ouvre cette troisième séance de l'année 2017. Premièrement, je tiens à vous saluer, chères conseillères et chers conseillers de Ville, M. le Maire, chère nouvelle conseillère municipale et chers conseillers municipaux, M. le chancelier, M. le vice-chancelier, M. Mario Castiglioni notre compétent administrateur des finances, ainsi que les représentants de la presse. Je souhaite une cordiale bienvenue à Mme Josika Iles, ARC, pour sa première séance ce soir en remplacement de Mme Florine Pessotto-Bueche. Je lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction."

M. Corentin Jeanneret, président : "Je constate l'absence de notre secrétaire M. Gaëtan Aellen, PLR. Je prie la fraction libérale radicale de proposer quelqu'un en remplacement de M. Gaëtan Aellen, PLR."

M. Denis Gerber, PLR : "Nous proposons Mme Talika Gerber, PLR."

...Il n'y a pas d'opposition...

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, je souhaite la bienvenue à Mme Talika Gerber, PLR."

...Mme Talika Gerber, PLR, prend place auprès du bureau du Conseil de ville...

M. Corentin Jeanneret, président, demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour.

...Il n'y a pas de modification demandée...

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2017
3. Communications du président et du maire
4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2016 : décision
5. Adoption des comptes communaux 2016 : décision
6. Fusion des communes du Vallon de Saint-Imier – votation de principe portant sur la question suivante : « Acceptez-vous le principe que les Autorités communales préparent un contrat en vue de la fusion des communes de Cormoret, Courtelary, La Ferrière, Renan, Saint-Imier, Sonvilier et Villeret qui le souhaitent ? » : préavis au corps électoral
7. Crédit d'engagement de CHF 250'000.- prévu au plan financier, pour la nouvelle stratégie informatique communale (avec en plus la création d'un poste d'informaticien représentant un pensus de 80% à 100% dans le budget annuel à partir de 2018) – décider du mode de financement : décision
8. Crédit d'engagement de CHF 650'000.- prévu au plan financier, pour mettre en place les réseaux souterrains dans le cadre de la viabilisation du secteur régi par le Plan de quartier du Réservoir – décider du mode de financement : décision

9. Crédit d'engagement de CHF 200'000.-, prévu au plan financier (report de la réfection de la rue de Tivoli), pour diverses réfections de routes, murs et escaliers dans la localité – décider du mode de financement : décision
10. Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël : crédit d'engagement de CHF 110'000.- pour l'acquisition en 2017 d'un véhicule de première intervention stationné à Renan, autofinancé par le compte de financement spécial matériel : décision
11. Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël : crédit d'engagement de CHF 140'000.- pour l'acquisition en 2017 d'un véhicule logistique et de transport stationné à Saint-Imier, autofinancé par le compte de financement spécial matériel : décision
12. Traitement de la motion « Création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire » déposée le 27 avril 2017 par la fraction socialiste : décision
13. Motions et interpellations
14. Petites questions
15. Divers et imprévu

### 1. Appel

Sont présents : M. Patrick Domon (ARC), M. Michel Meyer (ARC), M. Claude-Alain Tanner (ARC), Mme Josika Iles (ARC), Mme Mélanie Kernen (ARC), Mme Aurélie Juillerat (ARC), Mme Morgane Leblois (ARC), M. Alexandre Berberat (ARC), M. Reynald Krähenbühl (ARC), M. Cédric Spielhofer (PLR), M. Denis Gerber (PLR), M. Yves Houriet (PLR), M. Jean-Paul Gerber (PLR), Mme Talika Gerber (PLR), M. Vincent Brahier (PLR), M. Cornelio Fontana (PLR), M. Christian Tharin (PLR), M. Daniel Müller (PLR), M. Corentin Jeanneret (PLR), Mme Joëlle Häller (PLR), M. Michel Ruchonnet (PS), Mme Elisabeth Beck (PS), Mme Nathalie Fiechter (PS), M. Olivier Zimmermann (PS), Mme Jessica Haenni (PS), M. Gerolamo Pepe (PS) et M. Michel Bastardoz (Socialiste dissident).

Sont excusés : Mme Danika Perret (ARC), M. Cyril Erard (ARC), M. Fabien Golay (ARC) et M. Gaëtan Aellen (PLR).

Conseil municipal : M. Patrick Tanner (maire), M. John Buchs (vice-maire), M. Jean Luc Berberat, Mme Florine Pessotto-Bueche, M. Francis Daetwyler, M. Michel Jeanneret, M. Christian Schluop et M. Beat Grossenbacher (chancelier municipal).

Excusé : -

Presse : M. Blaise Droz (Le Journal du Jura), M. Patrick Cerf (Le Quotidien jurassien) et Mme Marta Duarte (RJB)

Public : -

### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 avril 2017

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2017 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur M. Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

### 3. Communications du président et du maire

M. Corentin Jeanneret, président : "J'ai effectué les représentations suivantes au nom du Conseil de ville :

- Le 3 mai, je me suis rendu sur les hauteurs de notre Cité à Mont-Soleil à la réception conviviale de M. Bertrand Piccard ainsi qu'à l'inauguration du Chemin Bertrand Piccard.
- Le 5 mai, j'ai assisté à la levure au restaurant du Manoir, toujours sur les hauteurs de notre Cité à Mont-Soleil, qui marquait la fin des travaux d'assainissement de la Montagne du Droit.
- Le 6 mai, j'ai assisté au traditionnel concert de printemps du Corps de Musique de Saint-Imier à la Collégiale.
- Le 10 mai, j'ai assisté à la conférence donnée par M. Richard Chassot, Directeur général du Tour de Romandie, intitulée : "Le Tour de Romandie, une entreprise qui roule – les clefs du succès" au Centre paroissial Saint-Georges.
- Le 10 mai également, accompagné de la deuxième vice-présidente de notre conseil, je me suis rendu à l'Assemblée générale de l'Association des sociétés locales de Saint-Imier, suivie de la traditionnelle remise des Mérites imériens. A cette occasion, j'ai prononcé au nom de notre conseil quelques mots afin de féliciter les lauréates et les lauréats et de les remercier de porter haut les couleurs de Saint-Imier.

J'ai encore une communication importante à vous faire. Vendredi prochain, le 23 juin, je vous donne rendez-vous à toutes et tous, et je compte sur votre présence massive, à 19 h 00, à la Rue du Raisin, pour le Cortège de l'Imériale."

M. Patrick Tanner, maire : "La fusion est dans l'air du temps ! Mais bien au-delà d'une simple mode, il s'agit pour les communes de Courtelary à la Ferrière d'une opportunité de réfléchir conjointement à leur avenir et d'en définir ensemble les contours afin de relever les importants défis qui nous attendent. Comme vous le savez, l'objet qui vous est soumis ce soir pour préavis fera l'objet d'une décision des citoyennes et citoyens des sept communes concernées en date du 24 septembre 2017. Le résultat des urnes sera ainsi déterminant pour la suite du processus de rapprochement et constituera une étape importante en direction de la fusion dont la nouvelle entité pourrait devenir la 16<sup>e</sup> commune du canton et la 1<sup>ère</sup> du Jura bernois. Afin que la population des différentes communes puisse se faire une opinion des enjeux mais également des risques et incertitudes liés à ce vote, le comité de pilotage a décidé hier soir d'organiser 3 séances d'informations ouvertes à l'ensemble des populations des 7 communes. Les séances se dérouleront aux dates suivantes :

- Le 17 août à 20 h 00 à la Halle de gymnastique de Renan.
- Le 24 août à 20 h 00 à la Salle de spectacles de Saint-Imier.
- Et le 31 août à 20 h 00 à la Salle polyvalente de Cormoret.

Vous êtes donc cordialement invités à prendre part à ces séances publiques. Je conclurai ma communication en citant John Lennon : "Rêver seul ne reste qu'un rêve, rêver ensemble devient la réalité"."

#### 4. Adoption du Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2016 : décision

M. Corentin Jeanneret, président : "Pour traiter ce point, je vous propose de procéder de la manière suivante : je passerai en revue la table des matières dudit Rapport chapitre par chapitre (en englobant les sous-chapitres directement dans les chapitres). En cas de question, il suffira d'intervenir au chapitre concerné en indiquant la page afin de faciliter le suivi de la question. Ensuite, j'ouvrirai la discussion puis nous passerons au vote. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition...

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, je vais passer en revue la table des matières."

M. Denis Gerber, PLR : "Page 10, Personnel employé au sein de la Municipalité. Peut-on m'indiquer combien d'employés communaux habitent à Saint-Imier ? Combien dans d'autres localités de la région ? Egalement dans d'autres cantons, etc... ? Est-ce que l'on a incité ceux qui n'habitent pas à Saint-Imier à s'y installer ? Et peut-on aussi estimer la perte fiscale ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Je ne vais pas pouvoir répondre à ces questions ce soir. Nous vous fournirons une réponse lors de la prochaine séance, et veillerons, peut-être, à préciser ces éléments dans les futurs rapports, si cela est souhaité."

M. Denis Gerber, PLR : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Concernant la Commission d'urbanisme. A la page 52, on nous parle de la Place du Marché, et de travaux à faire possiblement en 2017. Qu'en est-il de l'affectation future de cette place ? La décision populaire du 5 février 2012, décidant d'un secteur piétonnier, est-elle toujours d'actualité ?"

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "La problématique de la Place du Marché sera reprise, en principe, lors de la séance du Conseil de ville du 7 septembre 2017. Je peux d'ores et déjà rassurer l'interpellateur, la zone piétonne est toujours d'actualité."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Merci."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Page 67, concernant les activités de l'Ecole secondaire. Peut-on faire figurer ce que deviennent les élèves qui quittent la scolarité obligatoire ? Combien partent en apprentissage, ou d'autres voies ? Et combien se fondent dans la nature ? Il serait bon d'avoir une idée."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "Je prends note, et l'année prochaine, nous écrivons également sur l'avenir de ces jeunes dans ce rapport. C'est une bonne idée."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je vous remercie."

M. Denis Gerber, PLR : "Notre fraction accepte le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration communale pendant l'exercice 2016. Elle tient à exprimer sa vive gratitude à toutes les personnes qui ont accepté d'investir de leur temps pour contribuer au bien de la collectivité et faire en sorte que Saint-Imier reste une localité où il fait bon vivre !"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2016 a retenu toute notre attention. Comme chaque année, c'est un des documents les plus importants pour constater ce qui a été fait et ce qui reste à faire. Enfin, il serait bien que les rapports mentionnent le nom du rédacteur, ainsi que la date d'élaboration du rapport. Un gros travail est accompli chaque année et il faut remercier tous les membres des différentes commissions qui œuvrent d'année en année pour "tirer le char communal". Nous approuvons le document."

Mme Mélanie Kernén, ARC : "C'est avec un vif intérêt que la fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance de ce rapport. Ce dernier démontre le travail de qualité effectué durant l'exercice 2016. Nous remercions tous les acteurs pour les tâches accomplies et acceptons ce rapport à l'unanimité."

Au vote, le Rapport du Conseil municipal sur la marche générale et les résultats de l'administration municipale pendant l'exercice 2016 est adopté à l'unanimité.

#### 5. Adoption des comptes communaux 2016 : décision

##### *Rapport du Conseil municipal :*

Comme vous le savez, l'exercice 2016 est le premier à boucler selon le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2. Le Conseil municipal tient à cette occasion à adresser ses sincères remerciements à Monsieur Mario Castiglioni, administrateur des finances, ainsi qu'à son équipe pour avoir géré de main de maître le passage à ce nouveau modèle comptable. Le dossier était complexe et a provoqué de nombreux changements au niveau de la présentation des comptes, de la technique d'amortissement, du vocabulaire financier ou de l'imputation interne pour n'en citer que quelques-uns.

L'exercice 2016 boucle avec un déficit de CHF 318'263.47 du compte général et un bénéfice du compte global de CHF 885'557.19, alors que le budget prévoyait un déficit du compte général de CHF 348'170.00 et un déficit du compte global de CHF 185'675.00, soit une amélioration par rapport au budget de CHF 29'906.53 pour le compte général et de CHF 1'071'232.19 pour le compte global.

A titre de comparaison avec le résultat MCH1, il faut ici retenir le résultat du compte général. En effet, le résultat du compte global comprend, quant à lui, l'addition des différents résultats des financements spéciaux affectés à une tâche publique déterminée. L'excellent résultat global s'explique ainsi par un bouclage bénéficiaire de l'ensemble des tâches faisant l'objet de financements spéciaux : Eau propre, Eaux usées, Enlèvement des déchets, Gaz et Electricité.

L'exercice 2016 peut donc à nouveau être qualifié d'excellent. Il doit cependant être considéré dans son contexte actuel d'incertitude liée aux effets très probables de la réforme de la fiscalité des entreprises. Une nouvelle mouture se prépare en effet tant au niveau cantonal que fédéral, suite à un premier échec lors de la votation populaire de février dernier.

Ce défi important à venir pour notre commune nous a incités à alimenter une seconde fois et de manière conséquente le FS impôts personnes morales, afin que notre collectivité puisse, le moment venu, digérer cette RIE III sans négliger son patrimoine ni ses prestations.

Sur préavis de la Commission des finances, le Conseil municipal a décidé de laisser dans ledit fonds un montant de CHF 1,5 million pour atteindre un solde de CHF 3,5 millions à fin 2016.

L'impôt annuel sur le revenu des personnes physiques a largement dépassé son objectif en 2016, tout comme en 2015 d'ailleurs. En effet, il clôt avec un solde de CHF 7'959'953.00, alors que le budget prévoyait CHF 7'403'200.00, soit bien plus que ce qui avait été prévu. Il en va de même avec l'impôt sur le bénéfice des personnes morales qui a à nouveau atteint un montant très important en 2016. Le budget prévoyait des rentrées fiscales de CHF 5'924'700.00, alors que les rentrées effectives se sont montées à CHF 7'016'219.60, soit une amélioration par rapport au budget de CHF 1'091'519.60.

Les investissements bruts totalisent durant l'année sous revue la somme de CHF 5'809'960.44 contre un budget de 9'720'000.00, alors que les dettes avec intérêts ont diminué de CHF 585'000.00 pour se situer à CHF 12'385'000.00 à fin 2016. Quant aux intérêts payés sur

les dettes à moyen et long terme, ils sont inférieurs de CHF 166'254.56 à ce qui avait été prévu.

Il faut également préciser que la péréquation financière directe a coûté à la commune, en 2016, la somme de CHF 1'079'699.00, alors que la nouvelle répartition des tâches, suite à l'entrée en vigueur de la LPFC 2012, s'est montée à la somme de CHF 947'525.00.

Finalement, en vertu de l'introduction du MCH2 au 1<sup>er</sup> janvier 2016, le bilan au 31.12.2015 a dû être retraité pour le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Il a notamment fallu réévaluer les immeubles du patrimoine financier. En se basant sur des valeurs de rendement, la réévaluation desdits immeubles a engendré au passif du bilan une réserve de CHF 1'810'022.45.

Le Conseil municipal et la Commission des finances, unanimes, vous proposent de prendre connaissance des crédits additionnels de CHF 14'008'473.73 et d'approuver les comptes 2016 présentant un déficit de CHF 318'263.47 du compte général et un bénéfice de CHF 885'557.19 pour le compte global. Conformément à l'art. 78 al. 3 de l'ordonnance sur les communes du 16 décembre 1998, il est proposé d'imputer à la fortune nette le déficit du compte général. Après cette opération, le compte de fortune nette, appelé à présent « Excédent/découvert de bilan », s'élève à CHF 10'864'315.31 au 31 décembre 2016.

*Ouverture de la discussion :*

M. Corentin Jeanneret, président : "Je vous propose de procéder de la manière suivante : dans un premier temps, nous allons passer en revue la table des matières chapitre par chapitre (en englobant les sous-chapitres directement dans les chapitres). Ensuite, nous passerons en revue spécifiquement le Compte de résultat selon les fonctions détaillées fonction par fonction (aux pages 120 et ss). En cas de question, il suffira d'intervenir au chapitre ou à la fonction concernée en indiquant la page afin de faciliter le suivi de la question. Ensuite, j'ouvrirai la discussion puis nous passerons au vote. Quelqu'un s'oppose-t-il à cette manière de faire ?"

...Il n'y a pas d'opposition...

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, nous allons passer en revue la table des matières chapitre par chapitre."

M. Yves Houriet, PLR : "Puisque nous avons le spécialiste de la comptabilité communale ce soir avec nous, j'ai 2-3 questions à lui poser. L'organe de révision réalise toujours un rapport interne pour le Conseil municipal. Est-ce que ce rapport est transmis à la Commission des finances ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Avec le MCH2, la manière de procéder a changé. C'est-à-dire que l'organe de révision remplit un nombre incalculable de révisions, et fait un rapport interne au chef du Département des finances, et au chef du Service des finances. Ce rapport est fait pour les deux. Ensuite, pour le Conseil municipal, en principe, ce rapport ne va pas jusqu'au Conseil municipal. Pour le Conseil municipal, l'organe de révision fait un autre rapport, mais qui n'a aucune force de loi. C'est juste pour information."

M. Yves Houriet, PLR : "D'accord, mais ces rapports ne sont pas transmis à la Commission des finances ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Non. Ce n'est pas prévu pour l'instant."

M. Yves Houriet, PLR : "Encore une question, j'ai vu que l'on a des liquidités. Paye-t-on des taux négatifs ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances : "Nous nous sommes arrangés pour éviter cela."

M. Yves Houriet, PLR : "Cela veut dire ?"

M. Mario Castiglioni, administrateur des finances "Cela veut dire que l'on avait des établissements bancaires qui nous ont dit qu'à partir d'un certain montant nous avons des taux négatifs. Nous nous sommes arrangés pour ouvrir des comptes dans d'autres établissements pour éviter d'avoir des taux négatifs."

M. Yves Houriet, PLR : "Vous savez que je suis très sensible au sujet des provisions. J'ai vu qu'au niveau des impôts la commune a fait pas mal de provisions cette année. On a mis CHF 1'500'000.- dans le fonds pour personnes morales. On a une provision de CHF 770'000.- pour les personnes physiques et CHF 600'000.- pour les personnes morales, ce qui est un montant important. En plus de la provision pour pertes sur créances d'impôts et autres de CHF 1'007'400.- qui existe déjà. Je vous rappelle qu'au niveau budgétaire, notre commune encaisse environ CHF 13 millions d'impôts. Notre provision arrive à CHF 6 millions en chiffres ronds ce qui représente presque une demi-année d'impôts total budgétés. Quant on sait qu'on atteint facilement les budgets jusqu'à présent, je pense qu'il y a de la marge. C'est tout ce que je voulais dire. Merci beaucoup et Attention."

Mme Talika Gerber, PLR : "Au moment de la rédaction de notre prise de position nous aurions pu faire une synthèse des années précédentes. En effet, bien que cette année nous terminions avec un déficit du compte général, ce qui correspondait au résultat général que nous obtenions avec la méthode MCH1, nous devons minimiser celui-ci car sur préavis de la Commission des finances et du Conseil municipal il a été décidé d'alimenter le fonds spécial d'un montant de CHF 1,5 millions pour atteindre un solde de CHF 3,5 millions fin 2016. Ce fonds avait été décidé en perspective de l'éventuelle introduction de la RIE III, qui a été refusée par le peuple suisse en février de cette année. Cependant cette épée de Damoclès qui planait au-dessus des finances communales n'a certes pas totalement disparu. Nous savons déjà qu'une version cantonale est en projet tout comme une nouvelle mouture fédérale, ce qui laisse un goût d'incertitude sur l'impact de celles-ci sur nos finances. Nous devons donc prévoir l'avenir avec des zones d'ombre mais il est clair que pour le parti libéral radical nous devons d'abord puiser dans le fonds spécial et dès aujourd'hui avoir une ligne de conduite très stricte en ce qui concerne nos investissements, avant même de penser à une hausse de quotité d'impôts. Soyez-en sûrs, le groupe PLR sera très attentif à ce sujet ! Autre constat que nous faisons, et ce n'est pas la première fois que nous soulevons ce point, le montant élevé des investissements prévus et celui réalisé. Comment peut-on expliquer que le budget prévoyait des investissements à hauteur de CHF 9'720'000.- alors qu'en réalité "seulement" plus de CHF 5,8 millions ont été dépensés. Nous savons qu'un jour ou l'autre nous ne pourrons plus avoir un montant si élevé des investissements, il faudra faire des choix. Alors pourquoi ne pas commencer maintenant et définir des règles pour l'ensemble de la commune en ce qui concerne les demandes d'investissements. Nous sommes également conscients qu'il y aura toujours des demandes urgentes, tel que le chantier à la Rue du Midi, qui viendront perturber la bonne marche de nos planifications financières en matière d'investissements. Notre fraction souhaite que le patrimoine administratif fasse l'objet d'un entretien courant et régulier afin d'éviter des mauvaises surprises de dernière minute impliquant des dépenses importantes et surtout non budgétisées. A nous de construire le Saint-Imier de demain ! Nous avons tous les outils dans nos mains. Construisons un village dynamique, convivial et surtout stable au niveau financier. C'est donc à l'unanimité de ses membres que le groupe PLR vous propose d'accepter les comptes 2016 avec un déficit du compte général de CHF 318'263.47 et d'un bénéfice de CHF 885'557.19 pour le compte global. Nous acceptons également d'imputer ce déficit à la fortune nette. Nous tenons à remercier M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et toute son équipe pour l'excellent travail fourni et la bonne tenue des comptes."

M. Patrick Domon, ARC : "La fraction Alternative régionale et communale a pris connaissance avec intérêt des comptes communaux 2016, et se réjouit de l'excellente santé financière de notre commune. Avec un déficit de CHF 318'263.47 du compte général, contre un déficit budgété de CHF 348'170.-, nous pouvons que constater l'excellente gestion de notre "porte-monnaie communal", tenu avec prudence, rigueur et précision. L'excellent résultat global, incluant les additions des différents financements spéciaux affectés à une tâche publique, fait ressortir quant à lui, un bénéfice à hauteur de CHF 885'557.19. Dans un environnement économique volatil et incertain, nous devons continuer d'anticiper et planifier l'avenir afin de garantir aux imériennes et imériens des prestations et des services de qualité. En effet, il est inutile de rappeler que malgré l'échec de la votation populaire de février dernier, la Réforme des Entreprises III ne nous épargnera pas et ceci dans un tout proche avenir. Dans cet optique, le fonds spécial relatif à la fiscalité des personnes morales a pu être alimenté d'un montant conséquent, à savoir de CHF 1'500'000.-. Ce fonds créé il y a quelques années servira à atténuer les effets de cette réforme aux conséquences floues et incertaines à l'heure où nous parlons. Ces bons chiffres nous ont permis d'investir dans de nouvelles infrastructures tout en soignant notre patrimoine existant. Le montant brut des investissements s'est monté à CHF 5'809'960.44, légèrement supérieur à notre capacité d'investissement mais en dessous du montant budgété. De par cette politique d'investissement, nous contribuons au dynamisme économique et social qui anime notre village, et plus largement notre région. Nous profitons de l'occasion pour adresser un grand merci à M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et à l'ensemble de ses équipes pour l'important travail fourni tout au long de l'année et pour la gestion et la maîtrise de la transition du modèle comptable MCH1 au MCH2, dossier complexe, technique, et de longue haleine. Nos remerciements ne seraient pas complets si nous ne nommions pas encore ici le Conseil municipal. En conclusion, et pour toutes les raisons énumérées précédemment, la fraction Alternative régionale et communale approuve à l'unanimité l'ensemble des comptes communaux 2016."

Mme Jessica Haenni, PS : "Cette année encore, la commune de Saint-Imier publiera un bénéfice dans les comptes de l'année 2016 désormais écoulée. Bénéfice qui prouve qu'en cette période conjoncturelle au ralenti, notre Ville n'est pas au bout de ses limites et qu'à l'avenir, nous pourrions encore compter sur une belle capacité d'investissements et ainsi, donner vie à de beaux projets. Nous pouvons également mettre en avant la prudence dont nous faisons preuve car nous continuons d'alimenter les divers fonds qui pourraient être utiles un jour, en cas de coup dur. Cette année encore, si ces quelques points positifs peuvent être soulevés c'est notamment grâce à l'engagement et au travail de M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, et de son équipe. Nous les remercions vivement pour le travail fourni. Les membres de la fraction socialiste approuvent à l'unanimité les comptes de l'année 2016 qui présentent un excédent de près de CHF 885'557.-."

M. Corentin Jeanneret, président : "Nous pouvons passer au vote. Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent les Comptes de 2016, ainsi que les crédits supplémentaires d'un montant de CHF 14'008'473,73, sont priés de le manifester en se levant."

Les Comptes communaux 2016 sont adoptés à l'unanimité.

...Il est 19 h 56, M. Mario Castiglioni, administrateur des finances, est remercié pour sa participation, et quitte la séance...

6. Fusion des communes du Vallon de Saint-Imier – votation de principe portant sur la question suivante : « Acceptez-vous le principe que les Autorités communales préparent un contrat en vue de la fusion des communes de Cormoret, Courtelary, La Ferrière, Renan, Saint-Imier, Sonvilier et Villeret qui le souhaitent ? » : préavis au corps électoral

### *Rapport du Conseil municipal :*

L'idée d'une fusion des communes du Vallon de Saint-Imier fait son chemin depuis plusieurs années déjà. Les travaux et réflexions concrets démarrent en effet en septembre 2010 avec la nomination de M. Michel Walther, maire de Cortébert, au poste de coordinateur d'un Comité de pilotage regroupant les maires des communes parties prenantes. Une enquête auprès de la population est organisée durant le 1<sup>er</sup> semestre 2011, avec pour objectif d'apprécier l'opportunité d'entrer dans une démarche d'intensification des collaborations intercommunales, voire de fusion des communes du Vallon de Saint-Imier.

Il ressort de cette enquête, à laquelle 33.8% des citoyens ont répondu, que 54.2% à 75.6% d'entre eux soutiennent un renforcement de la collaboration intercommunale. Ils sont entre 54.8% et 66.4% à être favorables à une fusion, deux communes se montrant plus réservées : 48.1 % d'avis défavorables à Villeret (5.8% sans avis) et 46.8% à La Ferrière (15.6% sans avis). Si la population semble acquise à un rapprochement entre les communes de la région, sa forme concrète – renforcement de la collaboration intercommunale ou fusion de communes – reste donc ouverte.

Sur cette base, les autorités des communes sous revue décident de pousser plus avant la démarche et de réaliser une étude stratégique permettant de définir la forme concrète de rapprochement (collaboration, fusion, autre forme) la plus appropriée. Pour ce faire, une vaste analyse est réalisée en 2013, impliquant au total près de 170 personnes (autorités communales, employés communaux, autres personnes). Les domaines investigués englobent le développement, l'identité et les finances des communes concernées, ainsi que le fonctionnement des administrations communales. Il ressort de ces travaux qu'une fusion de communes se justifie pleinement pour une majorité des communes sous revue, notamment parce que les perspectives de développement de la région s'en trouveraient améliorées et que les identités des différentes communes sont largement compatibles.

Une fusion permettrait une meilleure défense des intérêts des communes et faciliterait la réalisation d'investissements (équipements, infrastructures, etc.) profitant à toute la région. En termes d'opinion publique et d'identité, il est frappant de constater que sur les 20 dernières votations fédérales (au moment de l'analyse !), les résultats sont identiques dans toutes les communes à 16 reprises !

Sous l'angle de la compatibilité financière, le tableau se présente par contre en demi-teinte du point de vue d'une large majorité des communes considérées. On constate notamment des différences en termes de coefficient d'imposition, de fortune/dette nette par habitant ou encore une qualité des infrastructures variant d'une commune à l'autre. Ces différences sont plus marquées pour Villeret et La Ferrière.

Globalement, l'analyse de 2013 plaide pour une fusion de communes, mais incite également à une certaine prudence. Cela d'autant plus que le contexte régional d'alors est peu favorable, notamment en raison du refus de la fusion des communes du haut de la Vallée de Tavannes (projet Trois-Rivières). Les autorités des communes sous revue mettent alors pour un temps l'option d'une fusion de côté et privilégient un renforcement des collaborations intercommunales. Une **déclaration de collaboration** formalisant la volonté de travailler ensemble est signée en novembre 2014.

S'en est suivi un travail régulier, avec quatre à cinq séances par an du comité de pilotage, travail qui a notamment permis l'aboutissement du projet de la nouvelle patinoire d'Erguël, la définition des contours d'un rapprochement des écoles secondaires de Courtelary et de Saint-Imier, le financement des pistes de ski de fonds/raquettes de l'Espace nordique Erguël ou encore le regroupement des agences AVS du Haut-Vallon.

L'expérience de nombreuses années de travail en commun montre qu'en règle générale les collaborations intercommunales fonctionnent plutôt bien, mais que leur gestion est lourde et difficile. Elles mobilisent un nombre très conséquent d'élus représentant les communes parties prenantes, avec des processus de décision et une conduite de projet lents et complexes. Ces collaborations ont également montré leurs limites dans la défense des intérêts de la région, dans l'aménagement du territoire, etc. Enfin, le **travail en commun** de ces dernières années a permis de renforcer les liens entre les communes du Vallon de Saint-Imier de telle sorte que le passage à une **fusion de communes** paraît maintenant naturel. Cela d'autant plus qu'une fusion apparaît comme une opportunité de mieux relever les défis du futur.

Forts de ces éléments, les Conseils municipaux des communes du Vallon de Saint-Imier ont décidé d'aller de l'avant et de proposer un **vote de principe** demandant à leurs citoyens de donner **mandat aux autorités d'élaborer un contrat de fusion**. Une fois les termes de ce contrat connus, la population pourra se prononcer de manière définitive sur la fusion des communes du Vallon de Saint-Imier. Cette étape n'englobe cependant pas la Commune de Cortébert qui a préféré privilégier les collaborations à une fusion.

Le Conseil municipal vous remet en annexe le rapport de base établi par le Comité de pilotage constitué des maires des communes concernées et soutenu par le bureau Compas. Ce document de synthèse réunit l'ensemble des travaux et réflexions menés jusqu'ici et servira de base pour les séances d'information, les débats et autres informations permettant aux citoyennes et citoyens de se faire une opinion.

Les raisons qui nous conduisent aujourd'hui à organiser ce vote de principe sont les suivantes :

1. Connaître la position de principe de la population et son degré d'ouverture quant à une fusion de communes.
2. Vérifier que le périmètre proposé correspond aux attentes et, le cas échéant, déterminer un périmètre alternatif.
3. Obtenir un mandat clair de la population pour poursuivre le processus dans le but d'élaborer un contrat de fusion avec le soutien des populations concernées.

L'acceptation du principe d'une fusion ouvrira donc la voie à l'élaboration d'un contrat de fusion et des règlements y relatifs (règlement d'organisation, règlement concernant les élections et les votations aux urnes, règlement de fusion). Une fois élaborés, ces documents devront être soumis à la population qui décidera alors de manière ferme et définitive si elle accepte ou non une fusion de communes.

Sur la base du préavis de votre autorité, c'est au final le corps électoral de Saint-Imier qui sera consulté lors de la votation populaire du 24 septembre 2017, de manière synchrone avec les six autres communes. C'est donc le souverain qui déterminera, sur la base d'un vote de principe (contraignant), si les différents exécutifs concernés doivent poursuivre le processus en vue d'élaborer un projet de contrat de fusion.

En fonction du résultat du vote de principe qui déterminera le périmètre de fusion, les différents exécutifs communaux concernés par un vote positif prendront alors la décision de poursuivre le processus ou de l'interrompre. Pour cela, ils apprécieront la cohérence et l'espace fonctionnel du regroupement possible.

Compte tenu de l'ensemble des éléments présentés dans ce rapport, le Conseil municipal de Saint-Imier, à une forte majorité, vous recommande de préavis favorablement au corps électoral la proposition qui vous est faite et, par conséquent, de lui donner mandat de

poursuivre le processus de fusion de communes pour présenter à la population un contrat de fusion en bonne et due forme avec les communes qui auront accepté cette même destinée.

*Ouverture de la discussion :*

M. Michel Meyer, ARC : "Une enquête réalisée en 2011 auprès de la population du Vallon, enquête à laquelle il est vrai seul un tiers des consultés a répondu, met en évidence l'intérêt pour un renforcement de la collaboration intercommunale. Il en va de même pour l'analyse menée auprès de 170 personnes directement concernées par la marche des communes. C'est donc tout naturellement que notre formation ARC soucieuse du développement de notre commune et de sa région est favorable au vote de principe soumis ce soir au Conseil de ville, cet automne au Corps électoral de Saint-Imier, ainsi qu'aux communes voisines. Le vote de principe déterminera le périmètre de fusion, (quelles sont les communes partantes ?) pour alors décider ensuite de la poursuite ou de l'interruption du processus. A ce stade du projet ARC recommande au Conseil de ville de préavis favorablement au Corps électoral de Saint-Imier l'approbation du principe d'une fusion lors de la votation populaire du 24 septembre prochain."

Mme Elisabeth Beck, PS : "La fraction socialiste est favorable à une entrée en matière. Le rapport reçu montre de nombreux avantages à la fusion mais aussi certains points qui devront être approfondis. Le processus de réflexion qui s'est mis en route est un signe positif et un contrat élaboré par les autorités des communes intéressées sera l'occasion de préciser à quoi on s'engage."

M. Denis Gerber, PLR : "Notre fraction a étudié avec soin le rapport reçu. Nous aurions souhaité :

- Que les résultats des analyses lancées en 2013 soient mis à notre disposition.
- Qu'une synthèse de celles-ci soient jointes au dossier.
- Qu'un tableau comparatif mettant en évidence aussi bien les points positifs que négatifs soit réalisé.

L'analyse 2013 incite à une certaine prudence. En 2014 une déclaration de collaboration est signée. Et brusquement deux ans après il est annoncé que la fusion des communes paraît naturelle. Sur quelle base cette modification de l'orientation définie repose-t-elle ? Certes de nombreux projets intercommunaux sont en cours ou réalisés, mais très souvent sur une partie seulement du territoire visé par la fusion, nous citons entre autres :

- Déchets carnés,
- Sapeurs-Pompiers,
- Patinoire,
- Ecoles,
- AVS.

D'autres sont à la peine. Et réfléchissons sérieusement au problème des services autonomes (Eau, Electricité, Gaz, Diatel par exemple) ? Notre fraction souhaite :

- Que les collaborations soient développées.
- Que certaines de ces collaborations soient étendues au niveau de la géographie régionale.
- Que les collaborations planifiées soient menées à bon port.
- Que les raisons de collaborations en difficulté soient analysées et comprises.

Les collaborations intercommunales doivent s'intensifier, ce qui permettra à chacun d'apprendre encore à mieux se connaître avant les fiançailles ou le mariage. Evitons de construire à la hâte la fusion de la région pour éviter, évidemment à une autre échelle, ce qui

se passe ces dernières années avec la construction de l'Europe. Notre fraction n'est pas opposée sur le fond à la poursuite de l'étude de la fusion, mais elle :

- Estime que trop de flou entoure aujourd'hui une telle démarche.
- Qu'il est en l'état trop tôt de mettre en route des procédures monopolisant des énergies importantes.
- Est convaincue que la problématique abordée dans ce point 6 de notre ordre du jour n'est pas au centre des préoccupations actuelles de la population imérienne.

Par conséquent elle préavise de manière négative le message qui sera adressé à la population et assume pleinement cette position, position qui ne lui empêchera pas de prendre ses responsabilités lorsque les conditions seront plus favorables à l'approche concrète de la fusion. Mais respectueux, comme toujours, de la décision de la population, le parti libéral radical s'engage à collaborer pleinement si la population imérienne décidait tout de même d'aller de l'avant dans cette première phase de préparation d'un contrat de fusion."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Ici au fond de la classe, on met les mauvais élèves. J'ai écouté avec attention tout ce que les partis disent, et je suis tout à fait d'accord avec tout ce qui s'est dit pour une fusion de commune. Par contre, je suis toujours un peu surpris. Je viens d'entendre un parti qui demande : "Combien il y a d'employés communaux qui habitent ailleurs, est-ce qu'on a fait quelque chose pour les inciter à s'installer à Saint-Imier, le montant de la perte fiscale,... ". Il faut bien vous rendre compte qu'au moment de la fusion tout cela, cela ne marchera plus. D'un côté, on veut faire une fusion de communes, et de l'autre, on veut garder nos petits sous ici. Il faut, tout de même, une fois, regarder devant et avancer."

M. Denis Gerber, PLR : "Notre parti s'est clairement précisé sur le non. La question de la répartition des employés communaux dans la région reste légitime."

M. Corentin Jeanneret, président : Bien, nous allons passer au vote. Les conseillères et les conseillers de ville qui acceptent, le principe que les Autorités communales préparent un contrat en vue de la fusion des communes de Cormoret, Courtelary, La Ferrière, Renan, Saint-Imier, Sonvillier et Villeret qui le souhaitent, sont priés de la manifester en se levant."

Le principe est accepté par 17 voix pour, 10 voix contre. Il n'y a pas d'abstention.

7. Crédit d'engagement de CHF 250'000.- prévu au plan financier, pour la nouvelle stratégie informatique communale (avec en plus la création d'un poste d'informaticien représentant un pensum de 80% à 100% dans le budget annuel à partir de 2018) – décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Une importante réforme et réorganisation structurelle de l'administration municipale a d'ores et déjà été mise en œuvre par le Conseil municipal après l'acceptation par le Conseil de ville du nouveau Statut sur le personnel communal en juin 2016.

Conformément au programme de législature 2015 – 2018 établi par le Conseil municipal, un des enjeux moins visible, mais tout autant important pour la bonne marche de la collectivité, réside dans le bon fonctionnement de l'administration communale.

Il est donc indispensable d'envisager aujourd'hui une remise à niveau conséquente du système informatique communal. En effet, la dotation du Service informatique de la Municipalité est sous-évaluée compte tenu du nombre de postes de travail. Ainsi, M. Cédric

Sommer bénéficie d'un pensum de l'ordre de 20% à peine pour s'occuper de l'ensemble du réseau informatique de l'administration municipale. Les services externes (Bibliothèque, Musée, Espace Jeunesse d'Erguël) gèrent eux-mêmes leur système informatique avec l'appui de prestataires externes, car il n'existe pas de liaison informatique avec l'administration municipale.

Il découle de cette situation une multiplication des intervenants provoquant des dépenses peu rationnelles dans l'entretien, le renouvellement et la connectique du parc informatique communal.

Afin de parer au plus urgent, le Conseil municipal a décidé d'engager depuis mai 2015 et jusqu'en juin 2016, à hauteur de 80%, M. Nicolas Jean-Mairet, alors apprenti de 4<sup>ème</sup> année en informatique au ceff. Une fois ses études terminées, son engagement a été renouvelé en tant que collaborateur informatique à 50%, de janvier 2017 à fin août 2017.

En parallèle, la commune de Saint-Imier a confié un mandat au Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff), afin de réaliser une analyse de son infrastructure informatique. Il s'agissait de déterminer avec précision comment améliorer cette dernière, histoire de répondre aux besoins des utilisateurs et aux défis futurs. Cette première étape a été suivie d'une seconde étude présentant la vision de ce que devrait être l'informatique communale à moyen terme (horizon de 2 à 3 ans).

Afin de définir cette vision, plusieurs éléments ont été pris en compte par l'étude du ceff :

- mobilité des postes de travail ;
- libéralisation du marché de l'énergie et mutualisation des systèmes de gestion et de facturation entre les communes membres de SACEN SA ;
- système de relevé des compteurs à distance ;
- adaptation du système informatique aux collaborations intercommunales ;
- gestion des accès à distance pour les portes d'entrée des bâtiments ;
- monitoring des chauffages et autres systèmes connectés dans les bâtiments communaux ;
- etc.

Suite à cette première analyse, la vision informatique ci-après a pu être dégagée et validée par le Conseil municipal.

### **VISION INFORMATIQUE**

*(extrait du rapport du ceff « Analyse de l'informatique de la commune de Saint-Imier », page 20)*

*L'informatique communale doit mettre à disposition des services municipaux une infrastructure fiable, centralisée, de haute qualité technique, afin d'**accroître la collaboration et la flexibilité** des collaborateurs tout en assurant la **sécurité et la confidentialité** des données. De cette manière, les différents intervenants doivent pouvoir, de manière identique, depuis n'importe où, **profiter des mêmes services** informatiques et de communication. Afin d'utiliser ces outils de manière efficace et performante, la commune désire mettre en avant la **formation** des collaborateurs ainsi que **planifier les ressources** allouées au Service informatique, afin d'offrir aux utilisateurs un soutien permanent contribuant à la **simplification administrative** et à l'**amélioration de la qualité**.*

Il découle de cette vision les objectifs suivants, par thème :

La commune de Saint-Imier comprend de nombreux services répartis dans différents bâtiments. Si actuellement l'informatique est peu intégrée, il serait néanmoins possible de créer une grande synergie entre ces différents domaines, ce qui permettrait **d'accroître la collaboration et la flexibilité**. De cette manière, les différentes ressources informatiques seraient gérées de manière identique au sein de l'environnement communal. Le support informatique délivré serait, de ce fait, équivalent pour tous les acteurs de la commune, en offrant les mêmes prestations et la même qualité de service dans un environnement de travail commun.

A notre époque, la mobilité est devenue un élément essentiel au niveau professionnel. Il peut s'agir d'une relocalisation ou d'un regroupement de services au sein de la commune, mais également de fusion de communes, ce qui a pour conséquence de relocaliser des départements. En résumé, les collaborateurs doivent pouvoir travailler depuis n'importe où, tout en ayant accès à leurs documents, à la messagerie, à leurs applications et même, dans le meilleur des cas, à leurs outils de télécommunication.

L'infrastructure informatique doit être évolutive et flexible, afin de pouvoir répondre à ce type de scénario. Pour ce faire, de nombreux paramètres doivent être pris en compte et mis en place de manière réfléchie. L'architecture définie doit permettre la centralisation des données dans le but de pouvoir les partager. **L'aspect sécuritaire** est indispensable, afin d'assurer la confidentialité de ces données en limitant les accès. Quant à la structure des données, il est très important de la définir clairement, afin d'organiser et regrouper les documents selon une logique correspondant aux besoins de la Municipalité et, le cas échéant, avec l'outil adapté.

La cybersécurité est en pleine évolution et entraîne de nouveaux défis pour les services dans le but de se prémunir contre les attaques de toutes sortes. Les postes de travail, les serveurs et tout équipement connecté au réseau doivent être dotés d'une solution de sécurité efficace, à jour et gérée de manière centralisée. L'accès à internet doit également être protégé, afin d'éviter les intrusions, mais également pour définir les politiques de sécurité à respecter.

La sauvegarde du système informatique est un point crucial. En effet, une sauvegarde régulière avec un outil professionnel permettant la restauration de simples données, mais également de tout le système informatique en cas de gros problème, comme un incendie par exemple, est importante.

Dans l'intention de renforcer l'efficacité, des formations aux outils informatiques sont primordiales, afin que les collaborateurs puissent les maîtriser et les utiliser à leur plein potentiel.

Pour offrir un service informatique de qualité, il faut disposer de ressources humaines permettant de le gérer et le développer. L'aspect humain est indispensable, mais l'aspect matériel également. En effet, une infrastructure informatique de qualité nécessite du matériel de qualité.

Cette analyse a permis de déceler un problème conséquent. Depuis de nombreuses années, l'infrastructure informatique de la commune de Saint-Imier n'a que très peu évolué ; elle est uniquement maintenue en l'état. Cela est dû principalement au fait que les ressources sont limitées et n'ont pas permis de faire progresser l'architecture. Les conséquences d'une telle approche impliquent que, peu importe la voie qui sera suivie, des investissements importants devront être déployés durant les années à venir, tant au niveau humain que matériel. En effet, l'infrastructure informatique a pris passablement de retard et devient obsolète.

De nombreuses opportunités d'amélioration se dessinent au sein de la commune. En effet, celle-ci regroupe de nombreux domaines et services se trouvant dans différents bâtiments. Actuellement, nous pouvons dire de manière globale que ces bâtiments sont indépendants

au niveau informatique, ce qui ne permet pas d'avoir une gestion commune ni une vue d'ensemble des ressources et besoins. Chaque entité gère l'aspect informatique comme bon lui semble et cette situation est un frein au développement informatique. Du fait de cette autonomie, la qualité des prestations n'est pas équitable entre les différents domaines. De plus, les collaborations intercommunales toujours plus nombreuses nécessitent de revoir l'infrastructure informatique en place et de réfléchir aux changements à opérer, afin de pouvoir les supporter.

Sur la base de ces constats découlant de la phase 1 de l'étude, le Conseil municipal a confié un second mandat au Centre de formation professionnelle Berne francophone (ceff). Il s'agissait de définir avec précision comment positionner le futur système informatique, afin de répondre aux besoins des utilisateurs, mais également aux défis à venir.

Si le premier rapport a permis de faire un état des lieux du système informatique communal en faisant ressortir tous les éléments fonctionnels, mais également les problèmes actuels ainsi que ceux pouvant survenir si nous laissons la situation en l'état, le second rapport permet d'apporter des solutions.

Afin de disposer d'un système informatique fiable, évolutif, sécurisé et central à tous les domaines, la première étape consiste à mettre en place le cœur du système informatique. C'est-à-dire de disposer de deux serveurs de virtualisation, d'un switch central à 10 Gbps, d'un contrôleur de domaine et des licences associées.

Une fois que l'infrastructure minimale sera opérationnelle, il est proposé d'interconnecter tous les bâtiments à l'aide d'un **réseau MAN** permettant de regrouper tous les équipements et de les rendre disponibles à l'ensemble des acteurs communaux. Cette proposition évite la multiplication des systèmes informatiques et permet une gestion aisée et efficiente. En outre, cette solution permet de rassembler l'ensemble des données sur un élément central, à l'aide d'un **stockage SAN centralisé**. Les données et serveurs se doivent d'être sauvegardés, raison pour laquelle une sauvegarde sur disque est souhaitable.

Afin que chaque utilisateur dispose d'une boîte aux lettres qui lui est propre et qu'il puisse utiliser toutes les fonctions de messagerie et de collaboration, le rapport conseille la mise en place d'un **serveur de messagerie interne**. L'accès à la messagerie depuis internet, mais également à d'autres environnements de travail, devra être sécurisé à l'aide d'un nouveau pare-feu. Celui-ci protégera également la connexion internet tant pour les accès externes (prévention d'intrusion, antivirus, etc.) que pour les accès internes non légitimes à l'aide d'un filtre de contenu et d'une authentification. De même, dans le but de protéger les postes de travail ainsi que les serveurs, une nouvelle solution antivirale devra être appliquée en temps voulu.

Afin de permettre une connexion au réseau à l'aide d'équipements mobiles, mais également de proposer un wifi public, un réseau sans fil intelligent sera déployé au sein de l'administration municipale. Ce réseau couvrira les différents bâtiments communaux et diffusera plusieurs réseaux, selon les besoins de chaque site. Toutefois, ce sujet n'étant pas critique à l'heure actuelle, il n'a pas lieu d'être implémenté en priorité.

La mise en place de ces solutions représente un travail conséquent et demande des compétences non négligeables. Dans ce but, l'étude relève la nécessité de créer un Service informatique interne à la commune en collaboration avec un prestataire de services externes pour les projets de grande envergure. Cette solution a l'avantage de faire reposer la construction du réseau informatique sur deux ressources distinctes, afin de garantir la pérennité et la maîtrise du système. Une dotation interne de 80 à 100% sera nécessaire et devra être intégrée dans le budget 2018 ainsi que pour les années futures.

Ainsi, en cas d'acceptation du crédit d'engagement nécessaire par le Conseil de ville, le Conseil municipal mettra au concours un poste d'informaticien (80 à 100%), afin de mettre en œuvre cette stratégie informatique et d'en assurer le suivi et le renouvellement dans le futur.

En tenant compte des propositions émises par l'étude, l'investissement (hors charges de personnel) est estimé à CHF 250'000.-. Les dépenses récurrentes annuelles (coûts induits) figurent d'ores et déjà au budget de fonctionnement et, hormis la nouvelle charge salariale du collaborateur informatique, les coûts d'entretien ne devraient pas augmenter par rapport à la situation actuelle, compte tenu du fort potentiel d'optimisation des abonnements et de la maintenance du parc informatique dans sa globalité.

Proposition	Investissement initial [CHF]
Infrastructure minimale	50'000.00
Réseau MAN (en collaboration avec DIATEL SA)	50'800.00
Mobilité messagerie	0.00
Mobilité données	0.00
Remote Desktop Gateway	0.00
Internet et sécurité	10'846.00
Antivirus	0.00
Réseau sans fil	24'017.00
Stockage des données	33'308.00
Sauvegarde sur disque avec Rapid Recovery	28'085.00
Serveur Exchange interne	390.00
<b>Total investissement hardware</b>	<b>197'446.00</b>
Prestations externes (accompagnement)	50'000.00
Réserve et arrondi	2'554.00
<b>Total investissement</b>	<b>250'000.00</b>

Compte tenu des conclusions de l'étude réalisée par le ceff, le Conseil municipal, unanime, en se basant sur le préavis positif de la majorité de la Commission des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la création d'un poste d'informaticien à 80 – 100% ainsi que la libération d'un crédit d'engagement de CHF 250'000.-, financé par autofinancement, et prévu au plan financier 2017 – 2018.

*Ouverture de la discussion :*

M. Christian Tharin, PLR : "La fraction PLR a étudié avec soin le rapport du Conseil municipal relatif à l'informatique au sein de la commune. D'autre part la lecture des deux rapports a mis en évidence une situation préoccupante, pour ne pas dire inquiétante dans ce domaine et il est grand temps d'agir ! La réflexion de l'avenir et de la gestion du réseau doit être confiée à un PRO (= à notre avis informaticien de gestion ES, dans l'idéal HES) avec le recours quasi incontournable à des entreprises extérieures. La lecture des rapports du ceff montre que diverses opérations à intégrer dans l'assainissement du réseau sont encadrées, je cite : "les coûts en termes de ressources humaines ne sont pas chiffrées, en effet il s'agit d'un travail à réaliser par le service informatique dans le cadre de son mandat". Fin de citation. Ce coût que nous qualifierons d'"humain" est-il pris en compte dans la planification financière ? Il est souvent question du mandat du "Service Informatique".

- Qu'en est-il ?
- Qui est chargé de sa rédaction ?
- Qui va établir le cahier des charges de la personne à engager ?

- Quel est le calendrier dans cette phase de recherche et ensuite d'engagement de la perle rare ? Nous sommes en effet convaincus que le recrutement du futur responsable est prioritaire sur toute autre opération.
- Qui sera l'organe de surveillance du "Service Informatique" ?

Nous nous interrogeons aussi sur le pourcentage prévu (80 à 100 %); Est-il suffisant au vu de la situation décrite ? Nous demandons aussi que tout ce qui peut être acquis auprès des entreprises locales, voire régionales (au niveau du SOFT en particulier) le soit. Nos questions sont multiples; nous serons très attentifs aux réponses qui seront apportées sur le papier, mais surtout sur le terrain. Il faut amener le réseau informatique communal au 21<sup>ème</sup> siècle et le temps presse ! Notre fraction veut donc aller de l'avant et accepte de ce fait la libération du crédit d'engagement de CHF 250'000.-."

M. Patrick Tanner, maire : "Je vais essayer de répondre. Je n'ai pas réussi à suivre toutes vos questions. Le profil de la personne visée est un profil HES ou ES. En effet, il est nécessaire d'avoir des compétences poussées en termes de réseau informatique. Selon les analyses avec les spécialistes, il s'avère que même quelqu'un de bien formé ne pourra pas couvrir l'ensemble des éléments à mettre en œuvre. Voilà pourquoi il est nécessaire d'avoir l'appui d'une société externe. Des sociétés imériennes ont été contactées. Le projet est trop conséquent pour ces sociétés informatiques. Au niveau du profil et du cahier des tâches, celui-ci sera défini lorsque le budget de l'année 2018, qui contient le coût salarial de cette personne, sera validé. Puis, nous procéderons à la mise au concours. Le processus d'engagement sera soutenu par la personne qui a mené l'étude. Je ne sais pas si j'oublie quelque chose ?"

M. Christian Tharin, PLR : "La rédaction du cahier des charges ?"

M. Patrick Tanner, maire : "La rédaction du cahier des charges sera faite en collaboration avec le ceff, qui a mené l'étude. Il s'agira également de rédiger l'annonce pour la recherche du profil. Je tiens à préciser que M. Cédric Sommer, chef du Service informatique, qui fait un excellent travail, avec un taux de 20 % attribué pour l'ensemble de tous les postes informatiques de l'administration, continuera d'assumer des responsabilités informatiques, mais dédiées uniquement aux Services techniques, vu la complexité des logiciels, notamment ceux dédiés à la gestion des coûts de l'électricité. Concernant l'organe de surveillance, le Service informatique, comme il est prévu par le Conseil municipal, sera sous la responsabilité de la Chancellerie municipale en état-major. Je pense que la responsabilité du contrôle du fonctionnement incombera à la Commission de gestion, au titre d'organe de contrôle politique, comme c'est le cas pour les tâches de protection des données."

M. Christian Tharin, PLR : "Merci."

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "L'étude réalisée par le ceff démontre clairement que l'infrastructure informatique communale a pris passablement de retard et est devenue obsolète. Pour notre administration communale, une position optimale en matière de cybersécurité est essentielle et doit être placée au sommet des priorités, notamment pour se prémunir des attaques de toutes sortes. Le système informatique de la commune doit être remis à niveau pour répondre aux besoins des collaborateurs, tout en assurant la sécurité et la confidentialité des données. La stratégie informatique communale qui nous est proposée semble répondre précisément aux défis futurs et offre une infrastructure moderne et évolutive, adaptée aux besoins de l'ensemble des services de l'administration. C'est pourquoi, compte tenu des conclusions de l'étude, la fraction Alternative régionale et communale, unanime, approuve la création d'un poste d'informaticien et la libération d'un crédit d'engagement de CHF 250'000.-, financé par autofinancement, et prévu au plan financier 2017-2018."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "L'informatique est aujourd'hui incontournable. Dans une commune, c'est un instrument indispensable pour répondre aux demandes des citoyens et pour réduire, à terme, certains coûts logistiques. Les technologies de l'information et de la communication doivent permettre de répondre au mieux aux besoins des collectivités locales, sans les laisser à l'écart du mouvement général de développement de l'administration électronique. Actuellement, l'infrastructure informatique de la commune de Saint-Imier ne répond plus aux standards en la matière. Vu qu'il est aujourd'hui indispensable de pouvoir travailler avec un système fiable, évolutif et sécurisé, la fraction socialiste, qui a pris connaissance avec intérêt des propositions émises par le ceff, accepte à l'unanimité la création d'un poste d'informaticien à 80 – 100 %, ainsi que la libération d'un crédit d'engagement de CHF 250'000.-, financé par autofinancement et prévu au plan financier 2017-2018."

M. Yves Houriet, PLR : "Juste pour être rassuré, dans le rapport il y a une phrase qui dit : "La sauvegarde du système informatique est un point crucial. En effet, une sauvegarde régulière avec un outil professionnel permettant la restauration de simples données, mais également de tout le système informatique en cas de gros problèmes, comme un incendie par exemple, est importante." J'ose espérer que vous avez déjà ceci en place sur le système actuel ?"

M. Patrick Tanner, maire : "Bien évidemment nous avons un système de sauvegarde. Mais, qui peut être amélioré. Vous avez tous vu les attaques informatiques dont certaines sociétés ont été victimes. La politique informatique est plutôt restrictive actuellement pour éviter tout problème. C'est pour aller vers une meilleure flexibilité que nous sollicitons ce crédit. Je tiens à préciser cependant que les données sont traitées de manière fiable aujourd'hui."

M. Yves Houriet, PLR : "Merci."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 250'000.- prévu au plan financier, pour la nouvelle stratégie informatique communale (avec en plus la création d'un poste d'informaticien représentant un pensusum de 80% à 100% dans le budget annuel à partir de 2018), financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

8. Crédit d'engagement de CHF 650'000.- prévu au plan financier, pour mettre en place les réseaux souterrains dans le cadre de la viabilisation du secteur régi par le Plan de quartier du Réservoir – décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Nous vous remettons en annexe le rapport du chef du Service de l'équipement concernant l'objet cité en titre.

Lors du Conseil de ville du 2 mars 2017, votre Conseil a accepté la libération d'un crédit d'engagement de CHF 350'000.-, initialement intégré au plan financier sous la rubrique « Viabilisation du quartier du Réservoir » pour un total de CHF 1'000'000.-, afin de pouvoir débiter les travaux d'assainissement situés à la rue Agassiz. Ces travaux sont indépendants de la viabilisation du quartier du Réservoir, car indispensables en raison de la vétusté des conduites, mais nécessaires pour permettre son raccordement.

Concernant le développement du nouveau quartier du Réservoir, le permis de construire a été déposé par les promoteurs du projet à la fin du mois de mars. Il pourrait être délivré par l'autorité compétence avant les vacances d'été dans le meilleur des cas. Afin de pouvoir débiter les travaux de viabilisation dès l'obtention du permis de construire, le Service de l'équipement sollicite la libération du montant nécessaire.

Le projet comprend une alimentation en eau, électricité, gaz, ainsi qu'un raccordement aux réseaux des eaux usées et des eaux claires de trois immeubles selon le plan annexé. En outre, une conduite en polyéthylène sera installée pour raccorder les nouvelles constructions au futur chauffage à distance géothermique prévu au centre de la commune (études en cours).

Les travaux planifiés à la rue Paul-Charmillot ne font pas partie du projet et sont pris en charge par le budget de fonctionnement ordinaire du Service de l'équipement.

Le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes de la Commission de l'équipement et de la Commission des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 650'000.-, financé par autofinancement, et prévu au plan financier.

*Ouverture de la discussion :*

M. Cédric Spielhofer, PLR : "Le parti libéral radical a étudié le dossier du quartier du Réservoir. Pour garantir le développement de notre Cité, il est indispensable d'investir dans la viabilisation de ce nouveau quartier de deux immeubles. De plus, il est prévu d'y installer une conduite de chauffage à distance depuis le puits des Sauges, ce qui servira de test pour une future extension de ce projet ambitieux. C'est donc à l'unanimité que nous acceptons ce crédit de CHF 650'000.- prévu au plan financier et par autofinancement."

Mme Morgane Leblais, ARC : "Notre fraction a pris connaissance des rapports établis par le Conseil municipal et le chef du Service de l'équipement. Parmi les infrastructures, le Plan de quartier du Réservoir prévoit la réalisation d'un accès piétonnier Nord-Sud (du Passage du Réservoir à la Rue Paul-Charmillot), et Est-Ouest. Ces accès très utiles, par exemple pour aller de l'Ecole secondaire au Griffon, ou à La Poste depuis les nouveaux immeubles, seront-ils bien réalisés ? Cela ne ressort pas clairement de la demande de crédit, aussi nous souhaitons savoir si ces infrastructures sont bien prévues."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Nous pouvons répondre de la manière suivante : il est évident que l'infrastructure du chemin piétonnier entre le Passage du réservoir et la Rue Paul-Charmillot n'est pas incluse dans ce projet. D'autre part, ceci avait été traité lors d'une précédente séance du Conseil de ville. Ce passage n'est pas prévu avant 2020-2021."

Mme Morgane Leblais, ARC : "Nous vous remercions de votre réponse. Nous sommes plus ou moins satisfaits. La fraction Alternative régionale et communale approuve le crédit d'engagement de CHF 650'000.- prévu au plan financier pour la mise en place des réseaux souterrains dans le quartier du Réservoir."

M. Olivier Zimmermann, PS : "La viabilisation du nouveau quartier du Réservoir permettra la construction de nouvelles habitations, ce qui aura pour conséquence l'arrivée de nouveaux citoyens dans notre Cité et par la même occasion la possibilité d'assainir l'état vieillissant de notre réseau d'eau. A la lecture du rapport du Conseil municipal et au vu du préavis positif des commissions de l'équipement et des finances, la fraction socialiste soutient l'investissement de CHF 650'000.- prévu au plan financier et financé par autofinancement"

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 650'000.- prévu au plan financier, pour mettre en place les réseaux souterrains dans le cadre de la viabilisation du secteur régi par le Plan de quartier du Réservoir, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

9. Crédit d'engagement de CHF 200'000.-, prévu au plan financier (report de la réfection de la rue de Tivoli), pour diverses réfections de routes, murs et escaliers dans la localité – décider du mode de financement : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Nous vous remettons en annexe le rapport du chef du Service urbanisme et mobilité relatif à l'objet cité en titre.

Suite à l'importante fuite de gaz à la rue du Midi en janvier dernier, le Service de l'équipement procède actuellement à des travaux impératifs de renouvellement des conduites dans ce secteur.

En raison de cette situation, le Service urbanisme et mobilité, en accord avec la Commission urbanisme et mobilité, a pris la décision de procéder à la réfection de la route et des trottoirs de manière synchrone. Ces travaux, planifiés initialement dès l'année 2019, ont donc été priorités, afin de limiter au maximum les nuisances pour les riverains, de bénéficier d'économies d'échelle et d'éviter ainsi une situation transitoire sur la chaussée.

Ces travaux seront financés par le compte de fonctionnement qui dispose d'un solde suffisant actuellement. Toutefois, il n'est malheureusement pas possible de reporter l'ensemble des autres travaux d'entretien planifiés initialement au travers du budget de fonctionnement (vidange des dépotoirs de route, réfection du tapis route de Mont-Soleil, réfection du mur sud route de Mont-Soleil, rue Champ-de-la-Pelle, réfection escaliers halles de gym, réfection route du Cerneux-Veusil).

Afin de pouvoir procéder à ces travaux nécessaires dans le respect du plan financier établi, le Service urbanisme et mobilité sollicite la libération d'un crédit d'engagement de CHF 200'000.-, en proposant un report du même montant pour le chantier initialement prévu à la rue de Tivoli en 2017.

Compte tenu de ces éléments, le Conseil municipal unanime, en se basant sur les préavis également unanimes des commissions urbanisme et mobilité et des finances, recommande au Conseil de ville d'approuver la libération d'un crédit d'engagement de CHF 200'000.-, financé par autofinancement, et prévu au plan financier.

*Ouverture de la discussion :*

M. Cornelio Fontana, PLR : "Le parti libéral radical a constaté que, dans bien des endroits de notre Cité, les routes, escaliers et trottoirs, sont en mauvais état. Nous saluons donc avec satisfaction les propositions des commissions concernées validées par le Conseil municipal de réaliser les travaux les plus urgents et de ce fait nous acceptons le crédit de CHF 200'000.- demandé et son mode de financement."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Suite à l'importante fuite de gaz à la Rue du Midi, notre fraction ne peut qu'approuver la réfection prioritaire de ce secteur. Il va de soi que les travaux doivent être effectués de manière globale Il est évidemment aussi très important de pouvoir assurer les divers travaux d'entretiens planifiés. Notre fraction a néanmoins deux interrogations concernant ces travaux. Tout d'abord, est-ce que les trottoirs de la Rue du Midi vont être adaptés aux personnes à mobilité réduite ? Deuxièmement est-ce que les travaux d'entretien incluent la réfection de la route à l'entrée de Mont-Soleil à la hauteur de la bifurcation ? Ce tronçon est actuellement bien mal en point. Notre fraction approuve bien sûr ce crédit d'engagement malgré ces interrogations."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "En ce qui concerne le secteur de la Rue du Midi, il est évident, suite aux réponses données en 2016 à Mme Morgane

Leblois, ARC, et à M. Michel Ruchonnet, PS, lors de la dernière séance, relatives aux accès pour les personnes à mobilité réduite, que les angles des trottoirs seront abaissés entre les maisons et aux bouts des rues. Les passages pour piétons seront abaissés, ainsi que les entrées de garages. En ce qui concerne Mont-Soleil, vous relevez que le tronçon est en mauvais état. Vous avez parfaitement raison. Ce qu'il faut savoir, c'est que ce tronçon est situé dans un secteur ombragé et humide. Il est vrai que la chaussée s'est très vite dégradée après avoir été refaite. Compte tenu de ces éléments, nous avons convenu de refaire ce tronçon, non pas avec le même système qui avait été employé (colle et gravillons), mais en posant une nouvelle couche d'enrobé pour une question de longévité. En 2016, nous ne disposions pas des ressources financières pour assurer le coût de ces travaux. Maintenant, dans l'intervalle, nous allons poser une signalisation adéquate pour attirer l'attention des utilisateurs réguliers et occasionnels."

Mme Aurélie Juillerat, ARC : "Merci."

Mme Nathalie Fiechter, PS : "Au vu des économies d'échelle à réaliser et d'une limitation des nuisances pour les riverains, il était judicieux de profiter des travaux de renouvellement urgent des conduites à la Rue du Midi pour procéder à la réfection de la route et des trottoirs de cette même rue, spécialement pour les personnes à mobilité réduite, pour qui un déplacement, apparemment simple pour une personne valide, s'apparente parfois pour elles à une étape du Paris-Dakar. Merci aux employés communaux de leur travail. Comme l'imprévu grignote une part des ressources allouées aux travaux initialement prévus, tous ne vont pas pouvoir être réalisés. Puisqu'il faut bien faire choisir, la faction socialiste accepte à l'unanimité la libération d'un crédit d'engagement de CHF 200'000.-, financé par autofinancement et prévu au plan financier, ainsi que le report du même montant pour le chantier initialement prévu à la Rue Tivoli."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 200'000.-, prévu au plan financier (report de la réfection de la rue de Tivoli), pour diverses réfections de routes, murs et escaliers dans la localité, financé par autofinancement, est accepté à l'unanimité.

10. Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erquël : crédit d'engagement de CHF 110'000.- pour l'acquisition en 2017 d'un véhicule de première intervention stationné à Renan, autofinancé par le compte de financement spécial matériel : décision

*Rapport du Conseil municipal (points 10 et 11) :*

Nous vous remettons en annexe les deux rapports du Syndicat des Sapeurs-pompiers d'Erquël concernant l'objet cité en titre.

Comme vous le savez, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, les corps des sapeurs-pompiers des communes du Haut-Vallon (de Villeret à La Ferrière) ont fusionné sous l'appellation de Syndicat des Sapeurs-pompiers d'Erquël.

Conformément au plan de renouvellement, il est prévu de remplacer en 2017 les deux anciens véhicules suivants :

- véhicule de première intervention 43 (1<sup>ère</sup> mise en service : 1989) 28 ans ;
- transport d'hommes et de matériel Erquël 42 (1<sup>ère</sup> mise en service : 1984) 33 ans,

par les nouveaux suivants :

- véhicule de première intervention avec 8 places assises, VW Transporter Combi 2.0 TDI 4x4, stationné à Renan, pour un montant de **CHF 110'000.-** ;

- véhicule logistique et de transport, Mercedes-Benz 519 CDI BlueTEC 4x4 double cabine, pour un montant de **CHF 140'000.-**.

Suite au préavis favorable de l'assemblée des délégués du Syndicat des Sapeurs-pompiers d'Erguël du 28 mars 2017, le Conseil des sapeurs-pompiers propose aux communes membres d'approuver le renouvellement de ces deux véhicules, conformément au règlement d'organisation du Syndicat.

Ces deux acquisitions seront autofinancées par un prélèvement correspondant sur le financement spécial relatif à l'acquisition de matériel et équipement (annexe V du règlement d'organisation des Sapeurs-pompiers d'Erguël). Comme le financement spécial dispose d'une couverture spéciale, il ne sera ainsi pas nécessaire de recourir à l'emprunt. Il n'y aura donc pas de coûts supplémentaires reportés dans le compte de résultat du Syndicat et la charge pour les communes membres peut donc être considérée comme neutre.

Sur cette base, la Commission des finances et le Conseil municipal, unanimes, vous proposent d'approuver :

1. le crédit d'engagement de CHF 110'000.- pour l'acquisition en 2017 d'un véhicule de première intervention stationné à Renan, autofinancé par le compte de financement spécial matériel ;
2. le crédit d'engagement de CHF 140'000.- pour l'acquisition en 2017 d'un véhicule logistique et de transport stationné à Saint-Imier, autofinancé par le compte de financement spécial matériel.

*Ouverture de la discussion :*

M. Daniel Müller, PLR : "Le parti libéral radical a pris connaissance du rapport que le Conseil municipal a fourni concernant l'achat du nouveau véhicule de première intervention. Ce nouveau véhicule a l'avantage d'être un 4x4 compte tenu des conditions météorologiques que nous pouvons rencontrer à Renan et à La Ferrière et permet le transport de 8 personnes ainsi que du matériel pour de petites interventions. Le parti libéral radical approuve le crédit d'engagement de CHF 110'000.- pour l'acquisition de ce véhicule, acquisition autofinancée par un prélèvement du compte "financement spécial relatif à l'acquisition de matériel et équipement" du RO des Sapeurs-pompiers d'Erguël; ainsi, il ne sera pas nécessaire de recourir à un emprunt."

M. Olivier Zimmermann, PS : "Afin de maintenir un service d'intervention de qualité, il faut fournir des moyens adaptés. Des véhicules, même bien entretenus, prennent de l'âge et engendrent de lourds frais pour les maintenir en bon état de fonctionnement. Le(s) véhicule(s) proposé(s) répond(ent) aux exigences des nouvelles missions du service de défense. Conformément au plan de renouvellement, sur préavis de l'assemblée des délégués du Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erguël du 28 mars 2017, et de la Commission des finances et du Conseil municipal, la fraction socialiste vous propose d'accepter les 2 crédits d'engagement soit de CHF 110'000.- pour un véhicule sur Renan et de CHF 140'000.- pour un véhicule sur Saint-Imier, le tout autofinancé par le compte de financement spécial matériel."

M. Alexandre Berberat, ARC : "C'est à l'unanimité que nous acceptons le remplacement de deux anciens véhicules par deux nouveaux véhicules, l'un de première intervention et l'autre pour la logistique et le transport. En effet, ces deux anciens véhicules ont tenu près de 30 ans, il est nécessaire d'avoir des engins fiables capables d'intervenir à tout moment tout en facilitant au mieux le travail remarquable de nos sapeurs-pompiers. Nous acceptons donc

les crédits de CHF 110'000.- et CHF 140'000.- autofinancés par le compte de financement spécial matériel pour l'achat de ces deux véhicules."

A vote, le crédit d'engagement de CHF 110'000.- pour l'acquisition en 2017 d'un véhicule de première intervention stationné à Renan, autofinancé par le compte de financement spécial matériel, est accepté à l'unanimité.

11. Syndicat des sapeurs-pompiers d'Erquël : crédit d'engagement de CHF 140'000.- pour l'acquisition en 2017 d'un véhicule logistique et de transport stationné à Saint-Imier, autofinancé par le compte de financement spécial matériel : décision

M. Daniel Müller, PLR : "Equipé d'une double cabine permettant le transport de personnes, d'un pont de chargement équipé d'une plateforme hydraulique avec une capacité de levage de 950 kg permettant de déplacer des modules de matériel et d'un support d'échelle sur le toit, ce véhicule offre l'avantage d'une grande flexibilité d'utilisation. Ayant pris connaissance du rapport remis par le Conseil Municipal, le parti libéral radical approuve le crédit d'engagement de CHF 140'000.- pour l'achat de ce véhicule, acquisition autofinancée par un prélèvement du compte "financement spécial relatif à l'acquisition de matériel et équipement" du RO des Sapeurs-pompiers d'Erquël; ainsi, il ne sera pas nécessaire de recourir à un emprunt."

Au vote, le crédit d'engagement de CHF 140'000.- pour l'acquisition en 2017 d'un véhicule logistique et de transport stationné à Saint-Imier, autofinancé par le compte de financement spécial matériel, est accepté à l'unanimité.

12. Traitement de la motion « Création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire » déposée le 27 avril 2017 par la fraction socialiste : décision

*Rapport du Conseil municipal :*

Le 27 avril 2017, la fraction socialiste a déposé une motion intitulée «Création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire».

Conformément à l'art. 3 du Règlement du Conseil de ville du 26 avril 2012, il appartient au Conseil municipal de donner son avis lors de la prochaine séance. A cette occasion, il propose l'entrée en matière sur la motion ou son refus, avec une courte argumentation, après quoi le Conseil de ville décide de l'acceptation ou du rejet de la motion.

Le poste de travailleur social en milieu scolaire (TSMS) figure depuis plusieurs mois au cœur des débats et interrogations de la Commission de la santé et de la Commission action sociale. L'impulsion a effectivement été donnée par Mme Mélanie Zwahlen-Erard et M. Gérard Bonvallat, à l'époque cheffe du Département action sociale respectivement chef du Service action sociale.

La réflexion a notamment porté sur la nécessité ressentie par les différents corps de métier concernés – assistants sociaux, médecins, professeurs, directeurs d'école, médiateurs, infirmière scolaire, animateurs jeunesse – d'envisager les bénéfices possibles d'un pont direct entre l'école et le travail social par le biais d'un professionnel formé. Déjà imaginée et mise sur pied par différentes communes de la région, la formule génère de nombreux bénéfices avérés.

Un groupe de travail a été constitué dans un deuxième temps avec les acteurs clés du débat. Il est composé des personnes suivantes : Mathias Krähenbühl et Serge Widmer, directeurs des écoles primaire et secondaire, Gérard Bonvallat, ancien chef du Service action sociale remplacé dès le 1<sup>er</sup> juin par Alexandre Bédard, Alexia Cantoni, assistante sociale, Hugo Figueiredo, représentant de la Commission de la santé, Susanne Chatelain, infirmière scolaire, ainsi que les deux membres de l'Exécutif en charge de l'action sociale et de l'éducation et de la culture.

Ce groupe de travail s'est retrouvé en date du 7 mars 2017 pour une première rencontre. Ensemble, les professionnels ont réfléchi à cette problématique. Ils explorent actuellement les prérequis nécessaires à la mise sur pied d'un tel projet, les besoins de chaque secteur ainsi que les variantes possibles.

Compte tenu du fait qu'un groupe travaille sur cette thématique depuis plusieurs mois, le Conseil municipal, à la majorité, propose à votre autorité de ne pas entrer en matière sur la motion qui poursuit les mêmes buts.

*Ouverture de la discussion :*

M. Denis Gerber, PLR : "Notre fraction ne soutient pas la motion, mais... Elle constate que la motion PS aborde une problématique de plus en plus préoccupante même au cœur d'une petite localité comme Saint-Imier, problématique qui avait été évoquée lors de la table de ronde organisée autour des incivilités de manière précise par les directeurs des établissements scolaires ou parascolaires de notre commune. Nous observons :

- Qu'un groupe de réflexion a été initié par l'ancienne cheffe du Département action sociale.
- Que ce thème de travailleur social en milieu scolaire est une suite logique et justifiée à l'existence de l'infirmière scolaire et des médiatrices.

Le besoin en TSMS est donc fondé. Le 7 mars 2017 le groupe de réflexion devient groupe de travail. Le Conseil municipal se base sur ce groupe de travail informel pour rejeter la motion PS en précisant que des réflexions sont en cours. Notre fraction pourrait alors s'interroger sur divers éléments relatifs à ce groupe de travail (processus de constitution, mandat, lien hiérarchique, calendrier, démarches entreprises, concept TSMS tel que pensé, ...). Mais notre fraction veut aller de l'avant et constate :

- Que le groupe de travail rassemble en son sein de très nombreuses compétences nécessaires au traitement de l'objet figurant au point 12 de notre ordre du jour sans avoir de statut officiel.
- Que la motion PS mentionne des faits importants et propose des pistes sérieuses.

Notre fraction, dans une démarche cherchant à prendre en compte la réflexion déjà menée sur cet objet important pour notre jeunesse et les idées contenues dans la motion, propose la création d'une commission temporaire selon les articles 52 et 53 du règlement d'organisation en suggérant :

- De reprendre dans sa composition au niveau "politique" les deux conseillers municipaux (Ecoles, Social) le représentant COSAN désigné et d'y adjoindre deux des motionnaires.
- De constituer un groupe ressources formé avec les autres membres du groupe de travail cités et d'éventuelles autres personnes selon les besoins du dossier.
- De limiter le mandat de cette commission à un seul objectif : étude de la création d'un poste TSMS.
- De fixer un calendrier contraignant :
  - Point de départ : 1<sup>ères</sup> réflexions du groupe de travail et des éléments de la motion.
  - Rapport déposé au plus tard lors de la séance du Conseil de ville d'avril 2018 pour décision.

- Le TSMS est dans le terrain au début de l'année scolaire 18-19.

Il ne s'agit pas de réinventer la roue; Bienne, Moutier et bientôt Tramelan, Reconvilier depuis cette semaine et probablement d'autres localités encore peuvent aider à réaliser ce projet important. Pensons collectivement à notre jeunesse !"

Mme Mélanie Kernen, ARC : "La surprise fut grande, voire fâcheuse, pour certains d'entre nous lors de la demande formulée par la fraction socialiste dans sa motion lors de notre dernier conseil intitulée : Création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire. Effectivement, comme vous avez pu le lire dans la communication du Conseil municipal à ce sujet, un groupe de travail constitué d'acteurs de terrain de qualité est déjà constitué. Ce dernier nous semble pouvoir accomplir à merveille la tâche qui lui est confiée puisqu'il s'agit en premier lieu des acteurs imériens directement concernés par l'élaboration d'un tel projet. En réfléchissant à leurs besoins respectifs, en mettant en perspective les réalités du terrain et la donne actuelle en matière de travail social hors murs, les membres de ce groupe de travail peuvent idéalement esquisser les premiers contours d'un tel projet. La présence dans ce dernier groupe de travail de nos représentants municipaux en charge des dicastères de l'Action sociale ainsi que de l'Education ainsi que d'un représentant de la Commission de la santé est également garante d'un lien direct entre acteurs du terrain et acteurs politiques. Il nous semblerait dès lors absolument aberrant de destituer les volontaires de ce groupe déjà constitué dans le seul but de créer une commission politisée. Quel message ferions-nous passer aux membres actuels ? Comment ne pas ressentir un désaveu total de leur place dans cette question ? Et finalement, est-ce vraiment à la politique de définir les besoins des principaux intéressés ? Notre société change. Ses besoins également. Toute la population de notre commune aurait à gagner de voir certains enfants et jeunes trouver, dans le cadre scolaire, un soutien spécifique à leurs problématiques parfois complexes. Nous sommes, je pense, tous d'accord sur ce point. Le fait que des personnes directement concernées, et non une commission politisée, se penche, du moins dans un premier temps, sur la question est selon nous un atout. De ce fait, et justement parce que nous soutenons la réflexion importante visant la mise en place d'un projet de travailleur social en milieu scolaire, la fraction Alternative régionale et communale rejette la motion déposée et désire que le groupe de travail déjà constitué puisse poursuivre ses réflexions dans les conditions actuelles."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Tout est contenu dans le texte de la motion et nous n'y reviendrons pas. Toutefois, deux remarques s'imposent : il y a eu sur ce dossier un problème de communication qui a pu gêner certains. La motion a été déposée et c'est ensuite que l'on a appris qu'un groupe de réflexion avait été créé sur une proposition de l'ancien chef du Service social. Ce groupe de réflexion a fait un tour de table le 7 mars dernier puis ne s'est plus réuni si nous sommes bien informés. Le thème mérite un traitement sérieux et urgent qui ne devrait échapper à personne. Deuxièmement, nous pensons que les structures informelles sont à éviter car elles ne permettent pas des décisions et les débats traînent souvent en longueur. Un "groupe de réflexion" n'est pas un bon outil pour traiter un problème de ce genre. C'est une commission ad hoc qui doit être chargée de ce travail car alors il y a une proposition concrète à la clef et qui est exploitable dans les meilleurs délais. Que des personnes se soient intéressées à participer à ce "groupe de réflexion" est une bonne chose. Il s'agit de gens concernés au premier plan par ce problème et la future commission devra les entendre voire les intégrer dans la commission. Toutes les bonnes volontés sont bonnes à prendre. Ce soir, nos collègues du parti libéral radical proposent une solution qui nous convient parfaitement. Elle vise exactement le même but à atteindre et respecte les susceptibilités diverses qui font cette assemblée. Perdre du temps à discuter sur la forme ne nous intéresse pas mais c'est le but final qui est notre objectif. Nous sommes d'accord de renoncer à notre motion pour autant que la proposition du parti libéral radical soit avalisée par cette assemblée. Elle vise les mêmes buts que la motion et se donne les moyens de réussir. Il est parfois bon et nécessaire de "secouer le cocotier"."

M. Patrick Domon, ARC : "J'aimerais bien savoir si M. Michel Ruchonnet, PS, fait partie de cette commission ou non ?"

M. Michel Ruchonnet, PS : "Quelle commission ?"

M. Patrick Domon, ARC : "Pardon, du groupe de travail ?"

M. Michel Ruchonnet, PS, "Non, je ne fais pas partie du groupe de travail. Je fais partie de la Commission de la santé."

M. Patrick Domon, ARC : "Merci."

Mme Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale : "Je me dois d'expliquer quelque chose de primordial : la communication. Quelque part, nous parlons de la conseillère municipale que j'ai été appelée à remplacer, et je me dois de défendre le travail qu'elle a réalisé. Dans le Rapport sur la marche de l'administration que nous avons accepté ce soir, à la page 107, dans les perspectives de la Commission de la santé, dont M. Michel Ruchonnet, PS, est vice-président, il y a un point qui dit : "Perspectives 2017 – évaluant le développement des services au sein des écoles par un travailleur social en milieu scolaire.". Donc, c'est quelque chose qui avait été clairement abordé en commission, et M. Michel Ruchonnet, PS, le savait. L'information était connue. Qui n'a pas eu accès à celle-ci et pourquoi ? C'est autre chose."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Mme Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale, nous sommes dans la même commission. Le point a été mis pour la première fois à l'ordre du jour, dans le procès-verbal de la séance, du 15 mars, séance à laquelle je n'ai pas pu participer. J'étais de service, et j'ai porté à la connaissance de la présidente les points que je devais soulever. J'ai dû partir en urgence. Le groupe de travail s'est réuni le 7 mars, la commission a discuté le 15 mars. J'ai reçu le procès-verbal, que vous m'avez donné, le 22 mai. Donc, lorsque je dépose la motion, je n'ai pas connaissance de la discussion. Il y a un problème de communication. J'aurais peut-être dû me renseigner sur ce qui a été dit en commission."

Mme Florine Pessotto-Bueche, cheffe du Département action sociale : "Il y a tout de même le rapport qui a été accepté ce soir. C'est peut-être la présidente et le secrétaire qui l'ont signé, mais les membres de la commission sont priés de le lire et de l'accepter aussi."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Lorsque ce rapport est arrivé, la motion avait déjà été déposée."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Ce rapport a été remis à tous les membres en fin d'année 2016 pour acceptation."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je ne l'ai pas reçu."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Il y a eu un courriel... ."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Il y a eu un problème de communication et... ."

M. Corentin Jeanneret, président : "Mesdames, Messieurs, s'il vous plaît. Pas de discussions entre membres de cette manière. S'il vous plaît."

M. Denis Gerber, PLR : "Je demande une suspension de séance. Nous sommes dans une impasse. Notre proposition permettrait de lier les choses, car à un moment donné, il faudra bien rendre compte au Conseil de ville de ce qui se passe."

M. Corentin Jeanneret, président : "La séance est suspendue. Nous reprenons à 45."

...Suspension de séance. Il est 20 h 40...

...Reprise de la séance. Il est 20 h 50...

M. Corentin Jeanneret, président : "Bien, la suspension a duré un peu plus de 5 minutes. Ce n'est pas grave. Je rouvre la discussion."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je réitère ma proposition. La proposition du parti libéral radical convient tout à fait. Pour une solution de ce genre nous retirons la motion."

M. Corentin Jeanneret, président : "D'accord."

M. Denis Gerber, PLR : "Je confirme donc notre proposition de constitution d'une commission, et de confier cette tâche au Conseil municipal, pour la nomination des membres qui seront intégrés dans cette commission."

M. Patrick Domon, ARC : "Pour notre fraction, la mise en place d'une telle étude pour la création d'un tel poste est primordiale. Pour autant que les membres actuels du groupe de travail puissent continuer d'œuvrer (l'infirmière scolaire, les directeurs d'écoles, un assistant social, le chef du Service action social, deux municipaux (Culture, Social), ainsi que le représentant de la Commission de la santé), s'ils le souhaitent, continuent, nous sommes d'accord de changer la forme de ce projet."

Au vote, les conseillères et conseillers de ville approuvent à l'unanimité la constitution d'une commission temporaire et donnent la tâche au Conseil municipal de nommer les personnes qui font déjà partie du groupe informel de travail, et d'y adjoindre 2 membres du parti socialiste.

M. Corentin Jeanneret, président : "Merci. Des circonstances un peu particulières, mais c'est accepté, c'est l'essentiel."

### 13. Motions et interpellations

M. Corentin Jeanneret, président : "Je n'ai pas reçu de motion. Je passe la parole au Conseil municipal pour les réponses aux interpellations."

M. Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture : "Réponse partielle à l'interpellation "Rapprochement avec Bienne". Lors de votre séance du 27 avril dernier, le parti libéral radical, par la voix de Mme Talika Gerber, PLR, s'interrogeait sur les collaborations entre notre commune et la Ville de Bienne, notamment dans le domaine culturel ou scolaire. Le parti libéral radical a l'impression que ces liens se font sans enthousiasme et même dans la contrainte. Ce soir, je ne vais pas répondre directement à cette question à laquelle nous n'avons pour l'heure que des pistes de réflexion au sein du Conseil municipal. Par contre, je vais rebondir sur l'exemple proposé par l'interpellatrice, à savoir la brochure Easyvote distribuée depuis mai dernier à tous les jeunes Biennois de 18 à 20 ans dans l'optique de les intéresser davantage à la chose publique. En effet, cette initiative nous a paru très intéressante. Outre un site internet, une application mobile gratuite, des productions de vidéos et l'organisation d'une conférence annuelle, l'association reconnue au niveau fédéral comme étant un acteur neutre de la vie politique, édite une brochure expliquant de manière simple les diverses élections et les objets de votation soumis au peuple. A l'instar de Bienne, il est ainsi possible pour une commune d'abonner ses jeunes concitoyens qui reçoivent directement dans leur boîte aux lettres cette publication éditée 4 fois par année pour un prix de base de 6 francs 90 par année et par personne.

Actuellement cette brochure est envoyée à environ 100'000 jeunes aux quatre coins de la Suisse grâce au soutien de 360 communes, dont 40 du canton de Berne. Pourquoi pas une 41<sup>ème</sup> ? Mais avant d'abonner les jeunes Imériens, le Conseil municipal propose de demander l'avis à la Commission de la jeunesse qui pourrait rendre un petit rapport sur la valeur de cette brochure et le bien-fondé de cette démarche. De mon côté, en commission d'école, j'ai demandé que les professeurs d'histoire et d'instruction civique en fassent de même à l'Ecole secondaire le semestre prochain. Selon Easyvote, après le cadre familial, l'école constitue l'environnement le plus important pour motiver les jeunes adultes à la participation politique, avant les réseaux sociaux. J'encourage par conséquent les enseignants des écoles du secondaire II de Saint-Imier d'entreprendre cette démarche. Il est possible de commander des brochures par paquet pour des objets particuliers. Je rappelle également que dans le domaine de l'encouragement de notre jeunesse à participer plus activement à la politique, Saint-Imier et Tramelan, en collaboration avec le ceff, sont en train de mettre en place un cyberparlement, actuellement en phase de tests (j'ai testé personnellement cette plate-forme et cela fonctionne déjà plutôt bien). On se réjouit d'inaugurer officiellement ce cyberparlement des jeunes tout prochainement. Et n'oublions pas que nous, en tant que membres actifs de partis politiques, avons également un grand rôle à jouer dans ce domaine en étant à l'écoute de leurs préoccupations, en les intégrant à la vie politique et les encourageant à s'engager pour notre commune. Voilà la réponse partielle que je pouvais donner à Mme Talika Gerber, PLR. J'attends par conséquent votre avis quant à notre proposition."

Mme Talika Gerber, PLR : "Concernant la proposition nous acceptons, et sommes même satisfaits. Nous attendrons par contre la réponse concernant les relations."

M. Corentin Jeanneret, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre réponse. Nous passons aux interpellations. J'en ai reçu 3 sur le bureau du Conseil de ville. Elles seront présentées dans l'ordre d'arrivée."

Mme Talika Gerber, PLR : "C'est une interpellation que nous avons déposée de manière urgente le 11 mai 2017. Interpellation urgente intitulée : "Commission sécurité". En date du 2 mars 2017, nous déposons lors du Conseil de ville, une interpellation demandant de mettre sur pied une table ronde avec les différents acteurs concernés par les incivilités à Saint-Imier. Cette séance a eu lieu le jeudi 4 mai. Le groupe PLR remercie encore une fois le Conseil municipal pour la mise en place de cette table ronde. Les discussions qui en découlèrent ont mis en évidence :

- L'implication de plusieurs groupes de travail tentant de venir à bout de ces incivilités.
- Mais aussi le manque d'une coordination de toutes les réflexions menées à différents niveaux.

C'est pourquoi et en vertu de l'article 52 du règlement d'organisation de la commune, le groupe PLR demande la création d'une commission de sécurité qui pourrait être composée d'experts externes (police, travailleurs sociaux, écoles par exemple) ainsi que des représentants des commissions permanentes concernées. Notre interpellation est dans la droite ligne des déclarations du Conseil municipal à la séance du Conseil de ville du 5 février 2015, qui estimait alors que la création d'une nouvelle commission de la sécurité ne se justifiait pas à l'époque. Mais les temps ont hélas changé; le problème des incivilités est pris en compte actuellement par de nombreuses personnes motivées. Donnons-leur les moyens de l'aborder avec plus d'efficacité encore. C'est le sens de notre interpellation."

M. Patrick Tanner, maire : "Le Conseil municipal se réfère aux différentes interpellations qui traitent de la thématique des incivilités ainsi qu'à votre interpellation de ce jour dont il vous remercie. La séance du 4 mai a été organisée en présence de nombreux intervenants concernés par la problématique des incivilités et le Conseil municipal s'est réjoui des réflexions qui ont émané de cette rencontre. Si le Conseil municipal confirme les deux enjeux

que vous mettez en évidence dans votre interpellation de ce soir, il doit cependant apporter des éléments complémentaires afin d'offrir une vision plus large et objective de la rencontre du 4 mai :

- Les incivilités ne peuvent en aucun cas toutes être classées sans opérer de distinctions entre elles.
- Les personnes concernées et les mesures à prendre ne sont pas les mêmes selon le type et la gravité des incivilités.
- Seule une minorité de personnes sont souvent au centre des incivilités relevées. Des actions ciblées et spécifiques doivent être mises en œuvre afin de ne pas considérer tout le monde à la même enseigne.
- Les personnes qui commettent des incivilités sont pour la plupart du temps connues de la Municipalité, des services de police et des écoles.
- La problématique principale relève souvent du secret professionnel qui entrave la transmission d'informations importantes au sein d'une commission politique.
- Les actions concrètes et spécifiques ne peuvent être discutées au sein d'une table ronde réunissant plus de 20 personnes.

Sur la base de ces constats, le Conseil municipal maintient sa position du 5 février 2015 et réitère sa conviction qu'il n'est pas justifié ni adapté de mettre en place une "super" commission de la sécurité. Cette dernière devrait rassembler bien trop d'intervenants pour couvrir l'ensemble des problématiques que nous rencontrons pour un résultat probablement décevant. En effet, les incivilités liées au dépôt de sacs poubelles le jour précédant le jour de ramassage officiel n'ont aucun lien de cause à effet avec le comportement de certains jeunes sur l'Esplanade des collèges par exemple. Les mesures à prendre sont totalement distinctes et nécessitent, au niveau opérationnel, l'implication d'acteurs spécifiques en fonction de chaque situation. Le Conseil municipal relève également que toutes les questions touchant à la sécurité du domaine public, excepté les tâches opérationnelles de police, appartiennent d'ores et déjà à la Commission urbanisme et mobilité, conformément aux attributions fixées à l'art. 22 du Règlement des commissions permanentes, alinéa 2, lettre d. Selon le Conseil municipal, cette situation fait sens par rapport aux différentes thématiques politiques traitées par cette commission. Ainsi, pour des questions de réactivité, de coordination entre les différents départements et surtout pour une bonne adaptabilité aux situations rencontrées, le Conseil municipal souhaite poursuivre sur sa ligne actuelle, à savoir, au niveau opérationnel, la création de groupes de travail informels et réactifs, et si besoins, de commissions spéciales axées sur une thématique politique spécifique, en application de l'art. 52 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier."

Mme Talika Gerber, PLR : "Je remercie M. le maire pour les réponses. Nous allons cependant y réfléchir."

M. Denis Gerber, PLR : "Interpellation : "Quid de la patinoire ?" Avec enthousiasme notre conseil avait donné un préavis favorable à la remise en état de notre patinoire; le peuple avait plébiscité ce projet et avait permis à Saint-Imier de rejoindre les autres communes du Vallon dans cette démarche communautaire. Une belle image d'une cohésion régionale et l'année 2018 devait être celle de la fin des travaux. Mais très rapidement il a fallu déchanter. Un article de presse nous signalait que des retards dans la planification empêchaient la mise en route de cette rénovation plus que nécessaire de la "Pati". Depuis plus rien d'officiel ou alors des rumeurs... Madame et Monsieur Tout-le-Monde se posent des questions, émettent des spéculations; bref le flou... Notre fraction souhaite savoir :

- Ce qu'il en est du projet voté en 2016 ?
- A-t-on pris en compte les nombreuses "revendications" entendues de ci-et de-là ?
- Quelles sont les raisons effectives du retard enregistré ?
- Quel est actuellement le nouveau calendrier établi par la SA ?

- Quelles sont les réactions des communes associées au projet face à ce retard ?"

M. Patrick Tanner, maire : "L'information rendue publique concernant la Patinoire d'Erguël n'a pas changé. La planification n'a subi aucun changement. Le permis de construire devrait être délivré prochainement. Le retard pris est dû au moment où il a fallu adjudger la charpente. Nous n'avions pas de permis de construire. Il était donc trop risqué d'adjudger une charpente alors que l'on ne savait pas si cela allait être accepté ou pas. Il a été préférable de décaler d'une année. Concernant les souhaits des utilisateurs, nous avons discuté à plusieurs reprises avec les utilisateurs. Nous sommes obligés de respecter l'enveloppe à disposition, et donc toutes les demandes n'ont pas pu être prises en compte. Certains travaux sont déjà planifiés de manière anticipée. Ainsi, le deuxième compresseur sera révisé déjà cette année. Les réactions des communes partenaires sont probablement identiques, car les décisions sont prises ensemble. Les communes partenaires bénéficient déjà de l'action Pass-sport et contribuent également au fonctionnement de la Patinoire d'Erguël pour la saison à venir. Je pense que la situation est relativement bonne. Ce soir se tient une commission de construction pour arrêter certains choix. Le 29 juin, le Conseil d'administration validera normalement le coût définitif du projet. Voilà ce qui peut être dit à ce stade."

M. Denis Gerber, PLR : "Je remercie M. le maire. Cela permettra de calmer la population."

M. Yves Houriet, PLR : "La Place du Marché a été réaménagée et devrait faire office, comme d'autres endroits de notre Cité, de carte de visite de notre village. Une borne touristique y a été posée, surmontée d'un grand cube bleu mentionnant "information" avec un grand "i". Le logo de Saint-Imier "Terre d'énergies" est imprimé bien en vue sur le cadre à droite de l'écran, montrant clairement que cette borne est mise en place par la commune. J'ai pu constater, comme bon nombre de concitoyens et de nombreux touristes, que cette borne ne fonctionne plus depuis un certain temps. Selon mes renseignements, la borne a été installée par une entreprise privée, avec l'aval de la commune. En fonction de cette installation, je pense même qu'un permis de construire a dû être octroyé. Des contrats ont été signés avec des entreprises de la place qui désiraient être actives au niveau promotionnel. Tout en pensant que cette borne n'appartient pas à notre commune, je pense qu'il est du devoir de nos autorités, de la Commission économie et tourisme en particulier, de se soucier de la bonne marche de cette borne. Je demande donc au service de la Commission économie et tourisme de prendre contact avec les responsables de cette installation et de la remettre en fonction le plus rapidement possible. Si les intéressés ne devaient plus répondre à l'appel, je conseillerais à la Commission économie et tourisme de prendre contact avec des prestataires capables de remettre cette borne en état de marche. Un mandat pourrait très bien être donné au ceff INDUSTRIE ou à la HE-Arc."

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Cela fait un certain temps que la situation de cette borne préoccupe la Commission économie et tourisme. L'entreprise qui a fourni les prestations relatives au fonctionnement a fait faillite. Nous ne sommes pas la seule commune à être prétéritée. Cette entreprise a vaguement un successeur mais qui est imperméable à toute sollicitation. Actuellement, il n'est pas possible de faire fonctionner cette borne comme au moment de sa mise en service. La solution trouvée n'est pas idéale, mais c'est mieux que rien. C'est de l'avoir branchée sur le site internet de la Municipalité. Au niveau technique, cela n'a pas été tout simple. Une offre est aussi en cours pour revoir le site internet de la commune. Actuellement, tout le monde a un Smartphone. Il faut réfléchir à ce qu'il faut afficher sur cette borne. Ce point est traité par la Commission économie et tourisme."

M. Yves Houriet, PLR : "Je ne suis pas entièrement satisfait. Soit il faut enlever cette borne, soit il faut trouver une solution. L'été commence, les touristes viennent sur la Place du Marché. Il ne faut pas attendre un an et demi pour réussir à mettre un fichier Pdf sur une

borne avec les horaires d'ouverture du bureau communal et le prix du croissant à la Migros. Votre commission doit réagir de manière adéquate pour que la borne fonctionne avant l'été."

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Dans un monde idéal, je dirais que c'est simple. Si les membres de la commission pouvaient directement aller dans la borne et la faire fonctionner, on l'aurait fait depuis longtemps. Nous sommes dépendants de l'entreprise qui a fait faillite, et d'un successeur qui ne collabore pas."

M. Yves Houriet, PLR : "Je comprends très bien, mais cela fait plus de 6 mois que cela ne fonctionne pas. La commission devrait faire quelque chose avant l'été. Ce n'est pas une bonne réclame pour notre Cité."

M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme : "Ce n'est pas une bonne publicité pour cette entreprise non plus."

#### 14. Petites questions

M. Corentin Jeanneret, président : "Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Réponse à la petite question de M. Claude-Alain Tanner, ARC, intitulée : La Place des Abattoirs est-elle devenue une zone sinistrée ? La réponse du Conseil municipal aux 4 questions :

1. Quelle image renvoie-t-on lorsque les gens arrivent en train à Saint-Imier ou parcourent à pied le quartier des Abattoirs ?

L'état actuel du site des Abattoirs ne date pas d'aujourd'hui et est consécutif à des années de laisser-aller. Actuellement, le secteur est en mutation avec des projets en cours soit la construction du dépôt de Pro Routes, le projet Migros et le bâtiment des Abattoirs en phase d'étude. Nous avons donc bon espoir que la situation s'améliore au rythme où les projets seront réalisés. Quoi qu'il en soit, le site des Abattoirs constitue un dépôt pour certaines personnes, voire certaines entreprises qui n'hésitent pas à y déposer des épaves, des gravats ou du matériel de chantier.

2. Quelle démarche la Municipalité va-t-elle entreprendre pour résoudre rapidement les problèmes que je viens d'évoquer avant l'éventuelle construction du nouveau centre commercial ?

La commune n'est pas le seul propriétaire dans ce secteur. Le gros tas de terre est entreposé sur un terrain propriété de Migros. L'entreprise Pro Routes est au bénéfice d'un accord avec Migros pour entreposer temporairement des matériaux dans l'attente de l'achèvement de son dépôt. La Municipalité n'a pas été informée de la Convention entre Migros et Pro Routes. Pour le reste, dans la mesure du possible et avec les moyens à disposition, la Police administrative tente d'identifier les propriétaires des épaves. Malheureusement, lorsqu'une disparaît, trois réapparaissent ailleurs, par exemple à la Patinoire, à la Piscine. Quant aux autres déchets, il est très difficile d'identifier les auteurs. Il est évident que lorsque le tas de terre de Pro Routes aura disparu, il restera des matériaux et des objets abandonnés. Il incombera dès lors à Migros, en sa qualité de propriétaire de la parcelle, de faire le nécessaire pour évacuer les matériaux.

3. En parlant du centre commercial Migros, qu'en est-il de l'avancée de ce projet ? Ce bâtiment pourrait améliorer la qualité de ce secteur, jusqu'à présent délaissé par la commune, et résoudre les problèmes que je viens d'énumérer.

Le 11 mai 2017, une délégation du Conseil municipal a rencontré la direction de Migros. Lors de cette séance, Migros a annoncé vouloir retirer sa demande de permis de construire au profit d'un nouveau projet qui intègre son programme. Nous saluons cette décision, car les chances d'obtenir le permis de construire avec le projet publié étaient plutôt minces. Lors de ladite séance, le Conseil municipal a réitéré sa volonté de voir le projet de Migros se réaliser sur la Place des Abattoirs. Un comité de pilotage paritaire Migros – commune a été constitué afin de préparer le dossier pour l'obtention du permis de construire. Le premier coup de pioche pourrait être donné au printemps 2018.

4. Si le projet du centre commercial ne devait pas se concrétiser, qu'advierait-il de cette place qui, à l'heure actuelle, ne met en tous les cas pas le bâtiment des Abattoirs en valeur ?

Au vu de l'évolution de la situation et du nouveau projet Migros à l'étude, il n'est pas opportun dans l'immédiat d'étudier le réaménagement de la place. Elle devrait être assainie si Migros construit."

M. Claude-Alain Tanner, ARC : "Je vous remercie pour ces réponses. Je trouve que c'est tout de même regrettable pour l'image du quartier des Abattoirs, mais aussi pour le bien-être des riverains concernés, que l'on ne puisse rien faire avant la concrétisation du projet Migros."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Réponse à la petite question de M. Reynald Krähenbühl, ARC : Afin de mieux signaler notre magnifique centre-ville, serait-il possible de faire installer un panneau signalétique "centre-ville" à l'entrée Sud de Saint-Imier juste après le pont CFF, ainsi que sur le rond-point de la Gare ? Le Conseil municipal avait répondu favorablement à la demande lors de la séance du 27 avril 2017 sous réserve de l'avis de l'Office des ponts et chaussées (OPC). Dans un courriel adressé à la commune le 6 juin 2017, la direction de l'OPC approuve la mise en place d'un panneau indicateur au croisement des Rues de Châtillon et du Vallon. Un photomontage devra encore être soumis au canton. C'est donc fin août, début septembre que l'indicateur sera posé. Par contre, le panneau indicateur au droit du giratoire de la Gare est inopportun notamment en raison du nombre important de panneaux indicateurs existants. L'OPC s'oppose donc à la mise en place de celui-ci. Il découle de ce qui précède que le Service de l'urbanisme établira un concept de signalisation afin supprimer les panneaux indicateurs qui ne répondent plus à un besoin. Ainsi, un panneau indicateur "centre-ville" pourrait être posé au rond-point de la Gare cette année encore."

M. Reynald Krähenbühl, ARC : "Merci pour cette réponse qui est entièrement satisfaisante."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Réponse à la petite question de M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident. Résumé : M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident, a constaté que des pierres d'une certaine taille tombaient de la voûte et sur les côtés dans le tunnel au pied de la dalle de Champ-Meusel. Il demande que la commune se penche sur ce problème. Réponse du Conseil municipal : Comme indiqué lors de la séance de votre conseil du 27 avril 2017, le Service de l'urbanisme a mandaté un bureau spécialisé afin d'analyser la situation. Le bureau Impuls nous a remis son rapport le 12 juin 2017. Le géologue précise dans son rapport que le chemin est affecté régulièrement par des chutes de pierres, mais qu'il n'a pas été identifié des masses instables de plusieurs m<sup>3</sup>. Ce danger, selon le géologue n'est par hors-norme pour un chemin pédestre, tout en précisant que la fréquentation du chemin découle aussi de la responsabilité personnelle. Le rapport confirme également que la signalisation "Attention chutes de pierres" est suffisante. Ce chemin de randonnée pédestre est bien fréquenté, y compris par les personnes qui font le Parcours Vita. Le bureau Impuls recommande à la commune deux démarches :

1. De déclencher dans les prochaines semaines au portail Est du tunnel, un bloc instable qui pourrait tomber directement sur le chemin. Le service de l'urbanisme va mandater une entreprise pour effectuer ce travail dans le meilleur délai, ceci en collaboration avec la Bourgeoisie et le Service des Travaux publics.
2. De procéder régulièrement, soit une fois par an de préférence au printemps à un contrôle et à une purge de la roche à la barre par une équipe spécialisée. Ce travail peut être réalisé en un demi-jour par une équipe de deux personnes. Ce travail sera fait régulièrement dès cette année.

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Je suis satisfait de la réponse. Je tiens juste à dire qu'il n'y a pas besoin de plusieurs m<sup>3</sup> pour assommer quelqu'un. Une pierre de la taille d'une balle de tennis suffit."

M. Patrick Tanner, maire : "Réponse à la petite question de Mme Talika Gerber, PLR, du 27 avril 2017. Après examen de la petite question de Mme Talika Gerber, PLR, au sujet des avis de droit de l'OACOT, je vous confirme que le Conseil municipal, après discussion, confirme les propos que j'ai tenus lors de votre dernière séance. Nous avons renoncé à solliciter un avis de droit à l'OACOT sur cette question. A préciser encore que même une décision cantonale peut faire l'objet d'un recours auprès de l'instance supérieure et donc, qu'en aucun cas, un avis de droit peut être considéré comme contraignant."

Mme Talika Gerber, PLR : "Je remercie M. le maire pour la réponse."

M. Patrick Tanner, maire : "Réponse à la petite question de M. Alexandre Berberat du 27 avril 2017. Je me permets d'apporter la réponse suivante à M. Alexandre Berberat, ARC, concernant la naturalisation facilitée des étrangers de troisième génération. Le peuple suisse a accepté lors de la votation du 12 février dernier le principe d'une procédure de naturalisation facilitée pour les jeunes étrangers de la troisième génération. Selon les informations reçues du Département fédéral de justice et police, la nouvelle procédure, respectivement le nouvel article 24a de la loi sur la nationalité (LN), devraient entrer en vigueur au plutôt début 2018, compte tenu des délais liés aux processus législatifs. Les candidats à la naturalisation facilitée devront remplir les conditions cumulatives suivantes :

- Ils ne devront pas être âgés de plus de 25 ans.
- Ils devront avoir suivi au moins cinq ans de scolarité obligatoire en Suisse et disposer d'une autorisation d'établissement.
- Un de leurs parents devra avoir séjourné en Suisse pendant au minimum dix ans, avoir suivi au moins cinq ans de scolarité obligatoire en Suisse et disposer d'une autorisation d'établissement.
- Un de leurs grands-parents devra être né en Suisse et avoir acquis un droit de séjour en Suisse; l'existence de ce droit devra être établie au moyen de documents officiels.

Comme vous le constatez, une bonne partie des conditions requises pour la naturalisation facilitée repose sur des informations d'ordre qualitatives qui ne sont pas disponibles dans nos bases de données du contrôle des habitants. S'il nous est possible d'identifier les personnes étrangères (permis C) de moins de 25 ans, il n'est malheureusement pas possible d'établir l'historique des générations ainsi que le suivi des années de scolarité obligatoire. Ainsi, il appartiendra très probablement aux candidats à la naturalisation facilitée d'apporter les éléments nécessaires à la constitution de leurs dossiers. Toutefois, le Conseil municipal restera attentif à la communication qui sera développée par le Secrétariat d'Etat aux migrations en 2018 et appuiera l'information officielle, si cela est jugé nécessaire, par différentes mesures de communication au niveau local (communiqué de presse, site internet, Facebook, et éventuellement par le biais de courriers adressés.)."

M. Alexandre Berberat, ARC : "Je vous remercie pour votre réponse."

M. Corentin Jeanneret, président : "Il ne semble pas y avoir d'autre réponse aux petites questions. Nous allons prendre les petites questions dans l'ordre d'arrivée. J'en ai reçu 4."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Petite question intitulée : Parcage à la Place du Marché. Nous avons lu dans la presse un message du PLR signalant son mécontentement en constatant que la Place du Marché était interdite au parcage entre les deux foires annuelles cette année. En 2016, une solution de parcage supplémentaire avait dû être trouvée à cause d'importants travaux dans le secteur supprimant provisoirement des places disponibles. Cette année, les travaux étant terminés, la situation est redevenue celle qui avait été mise en place précédemment. A ce sujet, nous souhaiterions que vous nous précisiez ce à quoi il faut se conformer. Pouvez-vous nous rappeler s'il y avait eu un vote en indiquant ce qui doit être respecté depuis en lien avec le parcage sur cette place ? Sachant qu'il est prévu des travaux qui modifieront partiellement l'affectation de cette Place du Marché, nous espérons qu'une solution satisfaisante pour une majorité de personnes sera trouvée."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Figure à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal cette problématique. Nous serons donc en mesure de réponse à votre petite question lors du Conseil de ville de septembre, ou, s'il y a un changement fondamental, par un communiqué de presse."

Mme Elisabeth Beck, PS : "Merci."

Mme Josika Iles, ARC : "Petite question intitulée : Places de parc Saint-Imier. La fraction Alternative régionale et communale se veut aujourd'hui le relais d'un certain mécontentement lié au protocole de décision et de marquage de places de parc à Saint-Imier. Effectivement, et cela après plusieurs demandes infructueuses d'obtention de places de parkings pour ses employés dont le cahier des charges prévoit de nombreux déplacements en voiture, quelle ne fut pas la surprise d'une entreprise locale spécialisée dans les soins à domicile de constater, sans publication préalable, le marquage récent de deux places de parc jaune (Rue Saint-Martin) devant la Menuiserie Krebs, à quelques mètres de chez elle. Loin de remettre en cause le besoin des bénéficiaires en question, nous nous interrogeons sur les raisons et critères qui définissent l'octroi ou non d'un droit à la création et au marquage de places de parcs dans notre localité, ainsi que des modalités de publication préalable de ce type de projets."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Nous répondrons en détail à votre petite question lors de la prochaine séance. Simplement, ce que je peux vous dire c'est que j'ai demandé à la Chancellerie municipale de faire des recherches. Le problème ne date pas d'aujourd'hui. La Chancellerie municipale m'a remis le premier échange épistolaire, qui est adressé au SASDOVAL, à l'attention de Mme Brunner, daté du 7 septembre 2007. D'autre part, il faut signaler que SASDOVAL dispose de 6 badges à l'année pour parquer ses véhicules en zone bleue. Le Conseil municipal se penchera sur votre petite question. Nous ne voulons pas créer de précédent. Nous avons des demandes de quelques employés de la commune, des enseignants et des étudiants du ceff SANTE-SOCIAL, des enseignants de l'Ecole primaire. C'est un problème d'ensemble. Quant au marquage qui a été fait, il est réalisé sur une place privée appartenant à la commune, donc il n'y a pas besoin de faire une publication. Je souhaite étudier le problème et soumettre une réponse au Conseil municipal. Une réponse vous sera apportée."

M. Michel Ruchonnet, PS : "La teneur de la petite question que j'avais prévue peut-être émotionnellement difficile. Elle sera remaniée pour le mois de septembre. Plusieurs éléments de réponse ayant également été donnés ce soir."

M. Patrick Domon, ARC : "Petite question intitulée : Roulez, Taxi ! Bon nombre de nos concitoyens ont besoin d'un soutien légitime à leur mobilité. Nous pensons ici d'abord aux

personnes âgées ainsi qu'aux personnes en situation de handicap. Des déplacements tels que le rendez-vous chez le médecin ou chez le dentiste, à l'hôpital ou au centre de physiothérapie, voire au guichet de notre administration communale, peuvent être source de difficultés, voire de casse-tête organisationnel difficile à surmonter. Pour une commune de la taille de la nôtre, il est difficile de mettre sur pied un système de transport public qui puisse satisfaire de manière systématique à tous ces besoins. Aussi, la fraction Alternative régionale et communale pense qu'il serait judicieux de réfléchir à une formule qui permette de répondre à ce type de demandes tout en soutenant une entreprise locale : le taxi de Saint-Imier. Nous demandons au Conseil municipal d'étudier un projet qui permettrait d'offrir aux personnes précitées, selon des critères à définir, un système de bon-taxi à faire valoir pour des courses locales. Moyennant l'achat d'un quota de bons à remettre aux bénéficiaires en question, pour les courses qui posent problème, la Municipalité participerait ainsi, à sa manière, à rendre le quotidien de certaines personnes plus léger. Nous avons la conviction que cette formule répond à un besoin tout en étant économiquement intéressante, qui plus est en apportant un soutien bienvenu à une entreprise locale. Du «win-win-win», si vous me passez l'expression. Nous remercions le Conseil municipal de considérer cette demande qui a trait à la mobilité des Imériens dans le besoin."

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je vous remercie pour cette petite question qui à mon avis répond à un besoin et est d'actualité. Nous allons l'étudier avec mon collègue M. Francis Daetwyler, chef du Département économie et tourisme."

M. Patrick Domon, ARC : "Merci."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Petite question intitulée : Places de parc. C'est un thème très présent ce soir. A l'occasion du nouveau concept de la Place du Marché et de la Rue Principale, accepté par le Conseil de ville en 2011, il a été décidé de créer 8 places supplémentaires à la Rue du Temple (derrière Tof Sports), afin que le nombre de places de parc reste comparable dans le centre. Ces places de parc ont été acceptées en votation le 5 février 2012. Nous constatons que la plupart de ces places ont désormais été supprimées, au détriment des utilisateurs et des commerces environnant. Un nouveau concept de la Place du Marché est vivement attendu alors qu'il y a un réel besoin de places de parc dans ce secteur. En attendant ce nouveau concept qui, nous l'espérons, rendra la Place du Marché plus fluide et plus sécuritaire pour ses usagers piétons, nous souhaitons savoir pour quelles raisons ces places ont été supprimées et qui a décidé la suppression de ces places de parc au centre de Saint-Imier, et surtout pourquoi cette modification est intervenue avant la mise en œuvre du nouveau concept ? En parallèle, dites-moi si je me trompe, la Rue de la Citadelle devrait être fermée à cause des travaux de la Banque Raiffeisen, ce qui enlèvera encore 3 autres places de parcs. Que sera-t-il fait dans ce cadre pour permettre aux usagers de se parquer à proximité des commerces environnants ? Des solutions ont-elles déjà été réfléchies ?"

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "J'espère qu'il y a encore quelques questions liées au trafic."

...rires...

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Je vous remercie infiniment pour cette petite question. Nous allons étudier ceci. Je suis très content que ces questions soient soulevées. Elles partent de raisons diverses et répondent à un besoin. Nous avons aussi des réclamations de commerçants et autres. Nous devons gérer tout ceci, et je vous assure que ce n'est pas facile. Nous allons nous pencher, une fois de plus à la Commission d'urbanisme, sur le sujet. J'espère qu'au travers du projet Place du Marché que l'on devrait pouvoir vous présenter lors de votre séance du 7 septembre, l'on pourra résoudre une bonne partie de vos questions."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Merci. Je me réjouis de voir ce concept."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Petite question intitulée : Zone 50 et passages piétons. Suite à la votation du 21 mai dernier, notre route principale verra sa vitesse augmentée de 20 km/h et, de ce fait, habillée de passages piétons. Par le communiqué commun de la commune et du canton du 14 juin 2017, nous apprenons que la mise en place de ces PPP est accompagnée de nouvelles règles, principalement l'interdiction de la mise en place de panneaux publicitaires à 20 mètres de part et d'autre des passages piétons, soit plus de 40 mètres en tout, sur toute la largeur des trottoirs. Les questions soulevées sont les suivantes : qu'en est-il des décorations des commerçants et de la commune améliorant la convivialité du centre ? Qu'advient-il des terrasses se trouvant sur lesdits trottoirs, à moins de 20 mètres de part et d'autre d'un PPP ? Cette interdiction de tout panneau (ou autre ?) concerne-t-elle aussi les commerces et bar de la Rue Docteur Schwab et ceux du secteur Denner-CDM ? Les commerçants ont-ils été avertis ? Si ce n'est pas le cas, quand le seront-ils et par quel procédé ?"

M. John Buchs, chef du Département urbanisme et mobilité : "Une séance devait avoir lieu avec le canton et l'Office des ponts et chaussées. Nous attendons toujours quelques propositions de dates. Je ne suis pas en mesure de répondre à vos questions. Nous avons une application étroite de la LCR et de divers articles. Nous devons encore discuter de tout ceci avec le canton. Si vous descendez le Vallon, vous verrez que l'on n'est pas si intransigeant dans les autres localités qu'on l'a été ici. J'estime qu'il y a un peu de mauvaise volonté de la part du canton."

Mme Mélanie Kernen, ARC : "Je me réjouis et je pense que les commerçants aussi, de savoir à quelle sauce ils seront mangés."

#### 15. Divers et imprévu

M. Denis Gerber, PLR : "C'est peut-être un rappel à l'approche de l'Imériale. En date du 27 avril j'avais parlé de carafes d'eau. Je n'ai pas entendu de réponse ce soir, est-ce qu'elle viendra ?"

M. Michel Jeanneret, chef du Département de l'équipement : "C'est à l'étude. La réponse viendra certainement au Conseil de ville de septembre."

M. Denis Gerber, PLR : "Merci."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Dorénavant, je vais prendre la parole dans les Divers, parce que j'en ai ras-le-bol de me faire couper la parole. Lors du dernier Conseil de ville du 27 avril 2017, Monsieur le Président m'a coupé la parole lorsque j'ai voulu intervenir sur la remarque de M. Michel Ruchonnet, PS, concernant la fondation Plein-Soleil. Je vais donc terminer mon intervention. M. Michel Ruchonnet, PS, a déclaré, je cite, et vous serez d'accord avec moi : "qu'il était nécessaire de lancer quelques aiguillons pour que le projet redémarre de manière saine". Je tiens juste à préciser à M. Michel Ruchonnet, PS, que le projet tel qu'il est actuellement est lancé depuis fin 2016 et que la commission n'a pas attendu la petite question du parti socialiste lors du Conseil de ville du 2 mars 2017 pour faire avancer le projet. Votre intervention M. Michel Ruchonnet, PS, peut faire penser aux personnes qui lisent le procès verbal, procès verbal que tout le monde peut lire dans la Feuille officielle, que les membres de la commission, pendant les séances, comptent les oiseaux par la fenêtre ou jouent aux cartes et qu'il a fallu votre intervention pour les réveiller, ce qui est presque une injure aux membres de cette commission, commission où votre parti n'a aucun membre, ceci expliquant peut-être cela, ou, si c'est pour pouvoir dire lorsque le bâtiment sera rénové : "c'est grâce à notre intervention au Conseil de ville que ce projet à

abouti", c'est encore plus nul. Pour votre information, sachez qu'un membre de la commission sera présent à l'Assemblée générale de l'ARMOUP le 23 juin 2017 à Yverdon, en clair l'association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique, et que mes collègues au sein cette commission font leur travail avec sérieux et enthousiasme."

M. Corentin Jeanneret, président : "J'aimerais préciser quelque chose. Si je devais couper la parole à quelqu'un durant un Conseil de ville quelconque, et quelle que soit la personne, j'aimerais préciser que ce n'est pas une attaque personnelle contre la personne, mais que la personne n'intervient pas au bon moment. En tant que président du Conseil de ville je dois diriger les débats."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Juste pour répondre à M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident, j'ai le plus grand respect pour cette commission. Simplement, il faut placer les choses. Vous êtes très bons pour les murs et le bétonnage. Il vous manque peut-être quelque chose au niveau de la politique du canton et la menace qu'il y a sur ces logements. L'ancienne conseillère municipale Mme Mélanie Zwahlen-Erard a très bien compris ce que j'avais voulu dire."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Nous avons au sein de la commission M. Vincent Studer, président de la coopération d'utilité publique BIWOG, qui est présent pour cela."

M. Michel Ruchonnet, PS : "Je souhaite encore tous vous informer que l'office ORP de Saint-Imier est à nouveau ouvert, de manière complète, depuis le 6 juin."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Puisque Saint-Imier fait partie de la SA de la Patinoire, j'aimerais que notre ou nos représentants fassent part à ses collègues des points suivants : j'ai lu les soumissions que les artisans reçoivent. Alors, il y a 24 pages de bla bla, pour 5 pages de soumissions, mais là n'est pas le problème le plus important, quoi que... . Que les artisans doivent envoyer les attestations et extraits usuels toujours demandés (extrait du registre des poursuites, extrait du registre foncier, attestation du paiement complet des cotisations sociales et impôts, attestation de la commission paritaire confirmant le respect des conventions, ça c'est normal), mais dans l'Annexe A02, je lis que l'artisan est tenu d'envoyer le chiffre d'affaire total réalisé lors des trois dernières années. Je ne vois pas pourquoi et en quoi cela regarde l'architecte ou le maître d'ouvrage. A l'art. 5.5.1, paiement, le délai de paiement est fixé contractuellement à 60 jours. Les demandes d'acompte doivent être adressées à la DT au plus tard à la fin du mois pour un paiement dans les deux mois suivants. Le droit à l'escompte court sur cette période. Ce qui veut dire qu'un artisan qui donne une demande d'acompte aujourd'hui sera payé le 31 août. Entre temps, il doit faire les salaires, payer ses fournisseurs, son loyer, etc... . Je vous rappelle que nos artisans sont le poumon de notre région, ils créent des emplois, ils font marcher les commerces, paient des impôts, et de plus lorsque qu'il y a une manifestation, ce sont les premiers sollicités pour le sponsoring, que ce soit le foot, le hockey, Saintimania, les lotos, la gym, le tir, et bien d'autres. Alors, si la SA pouvait réduire ce temps de paiement à 30 jours, il ne faut pas deux mois pour viser un acompte. Je pense que financièrement, pour nos artisans, se serait une bonne chose, sans mettre Erguël Sport SA en difficulté financière."

M. Patrick Tanner, maire : "M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident, je prends note de vos remarques que j'estime pertinentes. Je vais les transmettre au Conseil d'administration pour que les artisans puissent être payés dans les meilleurs délais. Vous connaissez bien le domaine de la construction. Vous savez que c'est souvent le cas dans la pratique. Je vais toutefois veiller à ce que ce délai soit le plus court possible, et rapporter vos propos."

M. Michel Bastardoz, Socialiste dissident : "Merci."

M. Corentin Jeanneret, président : "La parole est-elle encore demandée ?"

...La parole n'est plus demandée...

M. Corentin Jeanneret, président. : "Je lève la séance. Je souhaite à tous un bel été aussi tropical que ce soir. Merci."

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 41.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président :                      Le vice-chancelier :